

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Alain MILON (donne procuration à Sylviane FERRARO du point n°1 au point n°2, présent du point n°3 au point n°15), Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI

Excusé : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Vanessa ONIC, Manon REIG, Sandrine LAGNEAU

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Maxence RAIMONT-PLA

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur Maxence RAIMONT-PLA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

ADMINISTRATION GENERALE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2022

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 octobre 2022.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Concernant la décision n°2022_10_20, Hélène TRINQUET s'interroge sur la distinction entre cette décision et le rapport n°11 soumis à délibération.

Monsieur le Maire lui répond que l'objet diffère ; la décision permettant l'accompagnement par des prestataires de service en vue du montage du dossier de labellisation, alors que le rapport porte sur l'autorisation de candidater au label.

Concernant la décision n°2022_10_24, David BELLUCCI demande à quel contentieux correspond la désignation du cabinet d'avocats.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'un recours contre une décision favorable à un permis d'aménager aux Jardins de Fleury.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions du Maire.

Prend acte

FINANCES

3. VOTE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 (ROB)

Commission finances en date du 08 novembre 2022

Rapporteur : Stéphane GARCIA

A l'issue de la présentation des orientations budgétaires, Hélène TRINQUET fait part de son désaccord sur ces orientations, notamment concernant les points suivants :

- Absence de transition écologique et sociale (photovoltaïque...) ;
- Augmentation de la dette à l'horizon 2026 ;
- Rationalisation des dépenses au sein de la cuisine centrale ;
- Evolution de la fiscalité qui repose sur les seuls propriétaires.

Elle fait part de son accord concernant le pôle Petite enfance ; s'interroge sur le devenir de la piscine ; demande des précisions sur l'évocation des locaux de santé (750 000 € ou 2 000 000 € ?), évoque la programmation pluriannuelle des cessions et acquisitions en centre-ville.

Stéphane GARCIA lui répond qu'à l'aune des derniers événements, et notamment du choc financier résultant de l'explosion du prix de l'électricité et du gaz, certains projets ont dû être repensés ; notamment celui de la piscine, la priorité étant de maintenir un bassin d'apprentissage de la natation à destination d'un large public.

Par ailleurs, le développement durable est également bien présent dans le projet du mandat. L'instauration du zéro artificialisation nette impose désormais de revoir la stratégie communale en matière foncière.

Hélène TRINQUET précise que ce n'est pas tant le projet du pôle Petite enfance mais son coût qui l'interroge.

Par ailleurs, au regard de la revalorisation des bases fiscales, elle souhaite savoir si une baisse des taux est prévue.

Stéphane GARCIA lui répond que le pragmatisme devra guider l'action de la collectivité. En effet, baisser les taux c'est réduire à terme les capacités d'intervention de la Ville.

Alain MILON confirme ce dernier point, et rappelle que depuis plusieurs années les dotations d'Etat aux collectivités baissent de manière continue ; la dotation globale de fonctionnement en étant le meilleur exemple (40 milliards en 2008 contre 23 milliards aujourd'hui)

Monsieur le Maire conclut en précisant que le rapport d'orientations budgétaires est un document ambitieux, offrant une large place au développement durable. Monsieur le Maire ajoute par ailleurs que la gestion saine de la collectivité lui permet de lever les emprunts nécessaires pour les investissements à venir.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE que le débat d'orientations budgétaires 2023 a eu lieu.

ACTE l'existence du rapport d'orientations budgétaires 2023.

Prend acte

URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4. CITE DES GRIFFONS : ACQUISITION D'UN GARAGE VACANT APPARTENANT AUX CONSORTS DESSABLONS, BRONCHAIN ET VERDIER

Commission Urbanisme et Aménagement du territoire du 8 novembre 2022

Rapporteur : Jean-François LAPORTE

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir ce garage vacant appartenant aux consorts DESSABLONS, BRONCHAIN et VERDIER, moyennant la somme de 2 000 € TTC.

APPROUVE la promesse de vente concrétisant cet accord,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

DIT que :

- cette opération bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts modifié par l'article 21 de la loi de finance de 83,
- ce dossier sera régularisé par acte authentique devant notaire,
- la dépense sera inscrite au budget de la Commune.

Adopté à l'unanimité

5. MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF DU PAPE : AVIS DE LA COMMUNE

Commission Urbanisme et Aménagement du territoire du 8 novembre 2022

Rapporteur : Pascale CHUDZIKIEWICZ

Après en avoir délibéré,

DECIDE de donner un avis favorable sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CHATEAUNEUF-DU-PAPE.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

EDUCATION ET PERISCOLAIRE

6. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE DE FORFAIT COMMUNAL ASSOCIATION RUDOLF STEINER

Commission éducation et périscolaire du 7 novembre 2022

Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention,

AUTORISE le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

7. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE DE FORFAIT COMMUNAL OGEC MARIE RIVIER

Commission éducation et périscolaire du 7 novembre 2022

Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention,

AUTORISE le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

8. CRITERES D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE COMMUNALE

Commission éducation et périscolaire du 7 novembre 2022

Rapporteur : Sylvie CORDIER

Après en avoir délibéré,

FIXE les critères d'attribution de la bourse communale ainsi qu'énoncé et fixe le montant pour 2023 à 190 € par dossier.

DIT que la dépense totale est prévue au budget 2023 de la commune, fonction 200, chapitre 67, article 6714.

AUTORISE le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

9. REMISE D'UN DICTIONNAIRE AUX ELEVES PASSANT EN 6EME

Commission éducation et périscolaire du 7 novembre 2022

Rapporteur : Virginie BARRA

*Hélène TRINQUET considère la remise du dictionnaire comme étant quelque peu désuet.
Monsieur le Maire lui répond que ce cadeau reste très apprécié par les familles.*

Après en avoir délibéré,

OFFRE un dictionnaire à chaque élève passant en sixième.

AUTORISE Monsieur le Maire à établir la liste des bénéficiaires en relation avec l'éducation nationale au moment des décisions de passage en sixième en juin 2023.

AUTORISE le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

DIT que les crédits correspondent au 020-67-6714-20 0 en 2023.

Adopté à l'unanimité

SECURITE ET CIRCULATION

10. DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DETAIL POUR L'ANNEE 2023

Rapporteur : Dominique DESFOUR

Après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable sur le nombre ainsi que sur les dates proposés par le Maire au titre des dérogations au repos dominical des commerces de détail pour l'année 2023, à savoir les dimanches :

- 15 et 22 janvier,
- 30 avril,
- 2 juillet,
- 27 août,
- 3 septembre,
- 26 novembre,
- 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023

Adopté à l'unanimité

DEVELOPPEMENT DURABLE

11. CANDIDATURE A L'OBTENTION DU LABEL « TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE »

Commission Développement durable du 7 novembre 2022

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la candidature de la commune au label Territoire engagé pour la nature

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

12. AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES SORGUES DU COMTAT

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE ledit avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de personnel à la CASC,

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

13. AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES SORGUES DU COMTAT

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE ledit avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de personnel à la CASC,

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

14. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en tenant compte des besoins au service multi-accueil :

Poste actuel	Poste transformé à/c du 1/01/2023
1 Puéricultrice hors classe à temps complet	1 Cadre de santé paramédical à temps complet

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes transformés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

Point ajouté en début de séance avec l'accord de l'unanimité des membres

15. DESIGNATION DES ELUS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

CONSTATE que le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'effectuer un vote à main levée.

CONSTATE qu'une seule candidature a été déposée.

DESIGNE Monsieur Alain MILON afin de représenter la commune.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS ORALES ET DIVERSES

- 1) Hélène TRINQUET s'interroge sur le montant évoqué oralement concernant les nouveaux locaux de santé (750 000 €) et les sommes inscrites au rapport d'orientations budgétaires (2 000 000 €). Stéphane GARCIA précise que les 750 000 € correspondent à une première base de réflexion, susceptible d'évoluer dans la limite des crédits inscrits.
- 2) Le Conseil municipal, à l'unanimité, apporte ses félicitations à la Ville et à Bernard RIGEADE concernant le projet Passeport pour l'adolescence, retenu parmi les meilleurs projets par l'Association des Maires de France.
- 3) David BELLUCCI demande quand les caméras de vidéosurveillance au village ERO seront fonctionnelles. Dominique DESFOUR lui indique que le dossier administratif est en cours d'instruction auprès de la Préfecture. Monsieur le Maire indique qu'il y a en effet du retard dans la livraison du matériel (caméras et compteur électrique).

- 4) David BELLUCCI interpelle Monsieur le Maire sur le dépôt de plainte à son endroit.
Monsieur le Maire lui indique qu'il laisse la justice faire son travail.

Le Maire

Sorgues, le

Thierry LAGNEAU

Le secrétaire de séance

Maxence RAIMONT-PLA

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN VALANT OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)

Communauté d'agglomération Les Sorgues du
Comtat

commune de Monteux
commune de Pernes-les-Fontaines
commune de Sorgues



ENTRE

La Commune de Monteux

Représenté par son Maire M. Christian GROS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 6/12/2022,
Ci-après désigné par « la commune de Monteux »,

La Commune de Pernes-les-Fontaines

Représenté par son Maire M. Didier CARLE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 13/12/2022,
Ci-après désigné par « la commune de Pernes-les-Fontaines »,

La Commune de Sorgues

Représenté par son Maire M. Thierry LAGNEAU, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 15/12/2022,
Ci-après désigné par « la commune de Sorgues »,

La Communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat

Représenté par son Président M. Christian GROS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 12/12/2022,
Ci-après désigné par « Les Sorgues du Comtat »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Mme la Préfète Violaine DEMARET,
Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques et attractives, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme.

Au niveau national, plus de 1600 communes françaises entrent dans ce programme dont 15 communes et 9 Intercommunalités en Vaucluse.

L'enjeu de la cohésion des territoires est particulièrement fort dans le département de Vaucluse pour différentes raisons structurelles. Le Vaucluse est tout d'abord un département particulièrement servi en contrastes concernant les situations socio-spatiales (les densités, les structures de peuplement, la géographie de ce territoire, ...) entraînant une diversité à la fois géographique, naturelle et culturelle et allant du très urbain au très rural.

Le Vaucluse est ensuite un département fragile au plan social et environnemental. Ses indicateurs de fragilités sociales, avec notamment un taux de pauvreté le plus élevé de la région PACA, démontrent l'importance de concilier la recherche de la cohésion territoriale avec celle de l'accompagnement social. Enfin, la position inter-régionale du Vaucluse est sans équivalent en France. Le paradoxe du Vaucluse est d'être à la fois un département de confins, sur son flanc est, et un département « rotule » entre Rhône moyen, Provence et Languedoc. Les flux et les interdépendances, les réseaux font du lien. Les territoires vauclusiens doivent pouvoir s'inscrire dans ce fonctionnement.

Les enjeux de cohésion sociale et territoriale sur le Vaucluse fonctionnent par interdépendance : logement et précarité énergétique, emploi et mobilité, accès aux services et inclusion numérique, centralités et quartiers prioritaires, développements économiques, des commerces et du numérique, la transition écologique et les enjeux du patrimoine, la place de la culture et celle de l'artisanat, ... Et les centralités de chaque territoire jouent un rôle pivot. Il ne peut y avoir de cohésion territoriale sans centralité forte à l'échelle de chaque territoire.

Pour répondre aux objectifs de retrouver une attractivité de son territoire, de construire une Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) et une centralité au regard des autres collectivités avoisinantes, 15 communes et 9 Intercommunalités ont ainsi pu bénéficier du dispositif PVD, à savoir : Bollène (CC Rhône Lez de Provence), Valréas (CC Enclave des Papes Pays de Grignan), Vaison-la-Romaine (CC Pays de Vaison Ventoux), Sault (CC Ventoux Sud), Malaucène/ Mazan/ Aubignan (CC Ventoux Comtat Venaissin), Monteux/ Sorgues/ Pernes-les-Fontaines (CA Sorgues du Comtat), Apt (CC Pays d'Apt Lubéron), La Tour d'Aigues/ Mirabeau/ Cadenet (CC Communauté Territoriale sud Lubéron).

La lecture des enjeux des territoires de chaque collectivité lauréate du programme permettra de construire une stratégie de développement sur plusieurs années. C'est en ce sens qu'un réel projet de territoire est à construire afin d'avoir une vision transversale sur les enjeux à mener et la dynamique à impulser.



Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La Communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat et les communes de Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 7 Juin 2021.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. **C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026.** Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

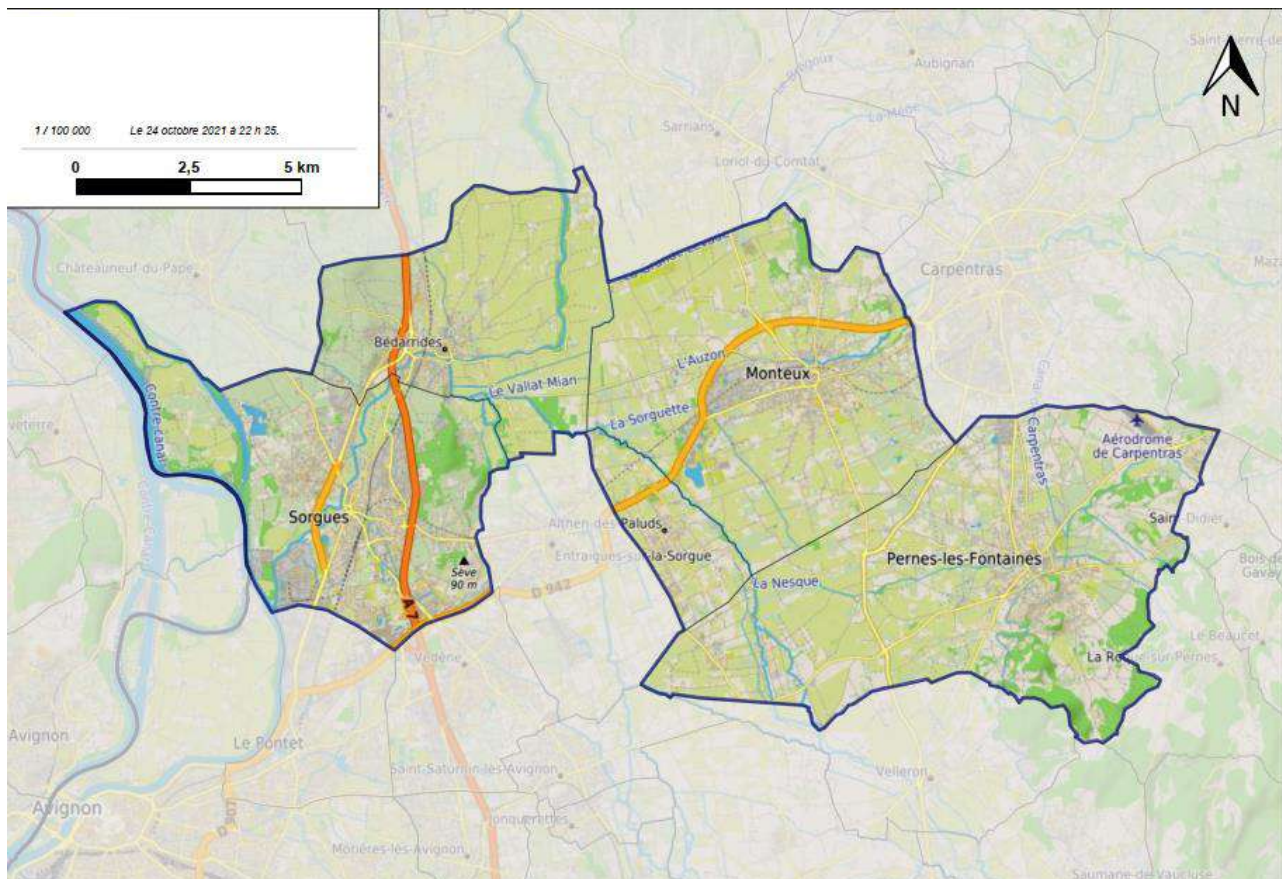
La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.



1.1. Présentation du territoire des Sorgues du Comtat

Créée en 2001, la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat compte 5 communes à compter du 1er janvier 2017: Althen-des-Paluds, Bédarrides, Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues, qui rassemblent 50 613 habitants (populations légales au 1 janvier 2021) et devient communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2022.

Le territoire des Sorgues du Comtat, qui s'étend sur 156 km², est situé dans le Comtat Venaissin historique, entre les Communautés d'Agglomération du Grand Avignon et Ventoux-Comtat-Venaissin, et à la confluence des bassins des Sorgues, de l'Auzon et de l'Ouvèze.



Sa situation, au cœur de l'aire urbaine d'Avignon, et sa connexion aux grands axes routiers (autoroute A7, voie rapide Avignon – Carpentras RD 942), à l'étoile ferroviaire du TER et à la gare TGV d'Avignon, ainsi qu'au Rhône et au réseau européen des vélos-routes et voies-vertes (Via Rhôna et Via Venessia), lui confèrent une position stratégique privilégiée.

Terre d'attractivité où le développement touristique et économique est un enjeu majeur, les Sorgues du Comtat accueillent près de 21 000 ménages et 4 000 entreprises dont 650 situées en zones d'activités.

Fer de lance de ce dynamisme, l'éco quartier de Beaulieu à Monteux (108 hectares dont 35 ha urbanisés) accueille un lac de 10 hectares et sa base de loisirs, le Parc Spirou®, le parc aquatique Wave Island® ainsi que plusieurs programmes commerciaux et immobiliers en cours de développement.

La zone industrielle du Fournal qui s'étend sur près de 100 hectares sur la commune de Sorgues, témoigne quant à elle de l'attractivité industrielle historique du territoire.

L'agriculture est également une composante économique forte du territoire : diversifiée et de qualité, fondée sur des activités maraîchères, horticoles, et viticoles (AOC Châteauneuf-du-Pape, Côtes du Rhône, Ventoux), avec des cultures aussi variées que l'olivier, la vigne, truffe, lavande, fraise, asperge, pomme, cerise ou melon...

La présence de plusieurs monuments historiques et secteurs protégés (abords 500 mètres, Site inscrit, Site patrimoine Remarquable de Pernes-les-Fontaines) témoignent d'une histoire et d'une richesse patrimoniale sur ce territoire.

Le territoire est inclus dans le périmètre du SCOT du bassin de vie d'Avignon, outil de planification et de développement durable, qui définit un projet global de territoire en coordonnant les politiques d'urbanisme, habitat, commerce, déplacements et environnement.



1.2. Principaux plans et programmes existants ou engagés qui fixent les objectifs des politiques publiques sur les Sorgues du Comtat

- **Le Contrat de Relance et de Transition énergétique signée le 14/12/2021**
- **Programme Local de l'Habitat (PLH)** : une politique de l'habitat volontariste, qui s'appuie sur deux PLH successifs. L'élaboration de son 3ème PLH a été engagée par délibération du 27 février 2017
- **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2023-2028** en cours : délibération du 30/10/2017 et approbation visée fin 2023
- Contrat d'objectifs Régional des déchets CA Les Sorgues du Comtat
- Elaboration en cours du PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) : lancement délibéré le 28/06/2021
- La CA Les Sorgues du Comtat fait partie du périmètre du programme « Territoire d'Industrie Avignon-Sorgues-Cavaillon-Carpentras »
- Stratégie de développement touristique des Sorgues du Comtat 2018-2023
- Fiches actions du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance « Les Sorgues du Comtat » + ville de Sorgues (la fusion des deux documents est prévue pour 2022).
- Contrat de ville de Sorgues et de Monteux (2015-2020 mais prolongés jusqu'en 2022)
- La convention territoriale globale avec la CAF

1.3. Présentation synthétique des trois centres-villes

Malgré le dynamisme de son territoire, les centres villes des différentes communes des Sorgues du Comtat n'ont pas échappé au phénomène de dévitalisation des centres villes qui a accompagné le développement de la périurbanisation en France. Trois communes ont une fonction de centralité sur le territoire : la commune de Sorgues, la commune de Monteux et la commune de Pernes-les-Fontaines qui rayonne sur de nombreuses petites communes rurales voisines (chef-lieu de canton). Les centres-villes de ces trois communes présentent des signes de fragilité à des niveaux différents.

Selon l'étude des centres villes de 100 communes de la région PACA -réalisé dans le cadre d'un partenariat entre la Région PACA et l'ensemble des agences d'urbanisme de la région- qui définit 5 niveaux d'alerte de fragilité des centres-villes de très élevé à très faible, la commune de Sorgues a un niveau d'alerte élevé, la commune de Monteux un niveau d'alerte Moyen et la commune de Pernes-les-Fontaines un niveau d'alerte faible.

Ces trois centralités présentent donc des signes de fragilité différents mais ont toutes en commun une moindre dynamique démographique de leur centre-ville par rapport à la périphérie.



Le centre-ville de Monteux

Monteux a connu un développement important tant économique que résidentiel et affiche une des plus fortes croissances démographiques de Vaucluse.

La commune a engagé en 1995 une politique commerciale active pour soutenir et développer son commerce de proximité sur les boulevards ceinturant le centre historique qui ne paraissait plus adapté à l'évolution du commerce (la mairie a aidé les commerçants du centre à se délocaliser sur le tour de ville afin d'être plus visibles en rachetant des boutiques).



	Commune	Centre-ville
Superficie en hectares	3 902 ha	75 ha dt 8 ha centre ancien
Population En nb d'habitants	12 935 hab	2 886 hab soit 22%
Revenu par Ménage/an (médiane)	19 810 €	15 520 €
Part des propriétaires occupants	52%	35%
Part des + 65 ans	17%	18%
Part du logement vacant	11,1%	22%

Sources données :

Revenus des ménages : ©Insee Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi).

©Insee Source(s) : Insee, Recensements de la population 2017-Données infra-communales

Traitement : Les Sorgues du Comtat

Données LOVAC janvier 2022/ Traitement : AURAV

En même temps, celle-ci a soutenu la réhabilitation de nombreux logements vétustes. De plus, la mairie a poursuivi une politique d'acquisition foncière dans le centre-ville pour y réinstaller des familles. Toutefois la dégradation du marché immobilier et le manque d'attractivité du centre-ville, n'ont pas permis d'attirer de nouveaux résidents.

Confronté au constat de la désertification de son centre par la population et les activités, la commune a souhaité impulser le réinvestissement de son centre ancien à travers la requalification des espaces publics et une politique d'animation urbaine dynamique. Dans cet objectif, la ville a signé une concession d'aménagement avec la SPL84 et la CA Les Sorgues du Comtat. Le premier axe à bénéficier de cette intervention est l'axe nord/sud, jalonné de monuments et places. Le projet, décliné en plusieurs phases dont la première est achevée, consiste en :

- Créer un axe nord/sud fort traversant le centre ancien et sur lequel est développé un parcours de l'art réunissant des ateliers d'artisans d'art, des équipements ludiques et des espaces de rencontre ;
- Réhabilitation et construction de nouveaux logements à des fins résidentielles et touristiques ;
- Améliorer les circulations douces, par l'aménagement d'un axe piéton ;
- Requalification des espaces publics.

Malgré certains indicateurs encourageants comme la diminution de taux de vacance des locaux commerciaux en centre ancien, le centre-ville reste fragile :

- Une part importante de ménages précaires ;
- Une part de propriétaires occupants faible, signe d'une moindre attractivité du centre-ville et de son offre de logements ;
- De nombreux logements dégradés (structure, façades, organisation fonctionnelle, menuiseries...) ;
- Une performance énergétique des logements médiocre (50% des logements sont équipés de chauffage individuel électrique).

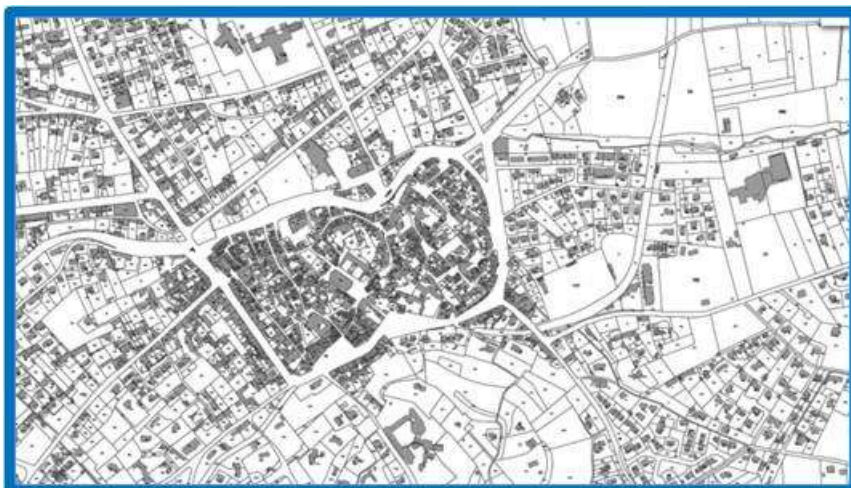
La quasi-totalité du centre ancien est en quartier prioritaire de la ville¹ (QPV) :

¹ quartiers qui concentrent une population ayant un revenu inférieur à 11 250 euros par an

Le centre-ville de Pernes-les-Fontaines

Chef-lieu de Canton, Pernes-les-Fontaines est une véritable « Ville à la campagne », labellisée « Plus beau détour de France », « Ville et Métiers d'Arts » et membre du réseau Sites et Cités Remarquables.

Le centre-ville de Pernes bénéficie d'une vitalité commerciale importante grâce à un tissu de commerces et d'artisans - notamment d'une vingtaine d'artisans d'art - particulièrement dense et diversifié.



		Commune	Centre-ville
Superficie hectares	en	5 117 ha	60 ha dt 17 ha centre ancien
Population		10 170 hab	1 300 hab soit 13%
Revenu par Ménage/an (médiane)		22 460 €	22 590 € (iris secteur sud)
Part des propriétaires occupants	des	64%	45% (iris secteur sud)
Part des + 65 ans		25%	30%
Part du logement vacant		8,1%	13,1%

La richesse patrimoniale de son centre ancien (notamment ses 26 monuments classés, 42 fontaines publiques et son riche patrimoine juif) lui confère un fort attrait touristique.

La commune est par ailleurs dotée d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) depuis 1992, devenue Site Patrimonial Remarquable en 2016. L'objectif est de promouvoir et de mettre en valeur le patrimoine pernois bâti urbain et paysager présentant un intérêt culturel, architectural, urbain, paysager, historique et archéologique.

Sources données :

Revenus des ménages : ©Insee Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi).

©Insee Source(s) : Insee, Recensements de la population 2017-Données infra-communales

Traitement : Les Sorgues du Comtat

Données LOVAC janvier 2022/Traitement : AURAV

Depuis plusieurs années, avec le concours des services de l'Etat (DDT84), la Direction Régionale des Affaires Culturelles et les services des Architectes des Bâtiments de France, la commune de Pernes-les-Fontaines, a engagé un travail de réaménagement de l'espace public du centre ancien (aménagement de la place de la Juiverie, du Cormoran et du Portalet) et de restauration de son patrimoine architectural et culturel (le Centre culturel des Augustins, une ancienne église). En parallèle, avec le concours de l'EPF PACA et de Soliha 84, la commune mène une politique d'acquisition/réhabilitation volontariste dans le centre-ville : installation d'ateliers à destination d'artisans d'art ou de commerces en Rez-de-Chaussée et logements à l'étage.

Le centre-ville de Pernes-les-Fontaines, comparativement à celui de Monteux et de Sorgues présente des signes de fragilité beaucoup plus faibles (taux de vacance résidentielle plus faible, quasi absence de vacance commerciale, revenus des ménages nettement plus important). Néanmoins, il est marqué par un **vieillessement important de sa population et un poids démographique particulièrement faible**.





Le centre-ville de Sorgues

Lourdement marquée par son passé industriel et frappée par une lente mais progressive désertification de son centre ancien, la ville de Sorgues accompagnée par sa Société d'Economie Mixte (SEM) a engagé depuis plusieurs années la revitalisation de son centre à travers une politique volontariste d'acquisition/réhabilitation qui vise 2 axes d'intervention : la réhabilitation de l'habitat et la préservation des commerces. L'accès aux espaces verts et de nature a également été fortement amélioré grâce à la création et l'amélioration des parcs municipaux (parc Gentilly, création récente du parc Gavaudan...).

Le centre-ville de Sorgues possède les équipements sportifs et culturels les plus diversifiés de l'intercommunalité : piscine, pôle culturel, médiathèque, salle des fêtes d'envergure (980 places assises), école de musique et de danse...



Chiffres clés	Commune	Centre-ville
Superficie en hectares	3 376 ha	75 ha dt 8 ha centre ancien
Population En nb d'habitants 	18 893 hab	3 572 hab soit 19% Centre ville : 1 857 Saint Hubert : 1 715
Revenu par Ménage/an (médiane) 	19 000 €	Centre ville : 14 560 € Saint Hubert : 17 310 €
Part des propriétaires occupants	46%	Centre ville : 27% Saint Hubert : 42%
Part des + 65 ans	18%	Centre ville : 24% Saint Hubert : 28%
Part du logement vacant	10,6%	17,4%

Sources données :

Revenus des ménages : ©Insee Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi).

©Insee Source(s) : Insee, Recensements de la population 2017-Données infra-communales

Traitement : Les Sorgues du Comtat

Données LOVAC janvier 2022/Traitement : AURAV

Malgré ce dynamisme, les difficultés et les signes d'alerte restent nombreux pour le centre-ville, notamment :

- une vacance résidentielle qui reste importante ;
- un parc de logements potentiellement indignes important ;
- une concentration de ménages précaires (paupérisation de la population) ;
- une population plus âgée que sur le reste de la commune (enjeu d'adaptation du parc de logements) ;
- Performance énergétique des logements médiocre (50% des logements sont équipés de chauffage individuel électrique en centre-ville et même 59% dans les faubourgs = secteur St Hubert).
- une part de propriétaires occupants faible, signe d'une moindre attractivité du centre-ville et de son offre de logements.

Une partie du centre-ville est en quartier prioritaire de la ville² (QPV) :

² quartiers qui concentrent une population ayant un revenu inférieur à 11 250 euros par an



1.4. Synthèse de l'analyse AFOM sur les 3 centres villes



Réhabiliter et restructurer les logements pour constituer une offre d'habitat attractive en centre-ville

Atouts/Forces	Faiblesses/Fragilités
<ul style="list-style-type: none"> ● Une revitalisation des centres-villes engagée depuis plusieurs années ● Une politique très active de réhabilitation du parc de logements ● Un parc social en croissance ● Un parc social bien développé sur Sorgues mais concentré en QPV ● Des ménages « plus aisés » dans le centre-ville de Pernes-les-Fontaines (revenus « plus confortables ») ● Des prix de l'immobilier plus attractifs en centre-ville 	<ul style="list-style-type: none"> ● Faible animation des centres anciens ● Moindre attractivité résidentielle des centres-villes ● Vieillesse de la population ● Des poches d'habitat fragilisées dans les centres anciens ● Une part de logements vacants significative dans les centres-villes ● Un parc social qui reste en deçà des objectifs règlementaires (25% de LLS) ● Un déficit élevé en logements locatifs conventionnés sur Pernes-les-Fontaines ● Un parc de logements anciens potentiellement énergivores et inadaptés aux besoins modernes (taille, ensoleillement, agencement, accès à un espace extérieur...) ● Des populations économiquement plus fragiles dans les centres-villes de Monteux et Sorgues ● Une moindre croissance démographique dans les centres-villes ● Une part de propriétaires occupants faible ● Un parc peu attractif pour les CSP+ ● Un marché de l'habitat très spécialisé sur l'accession à la propriété sur Pernes avec des prix parmi les plus élevés du Vaucluse
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ● Développement d'une offre de logements adaptée à une population vieillissante ● Mobilisation du parc de logement vacants pour accroître le parc de logement et diversifier l'offre (offre adaptée au PMR, logement conventionné, LLS...) ● Elaboration d'une stratégie énergétique volontaire (lien avec PCAET, SARE...) ● Diversification de l'offre de logements ● Rééquilibrage de la mixité sociale en centre-ville ● Développer un habitat attractif pour les familles et les personnes âgées ● Poursuite de la politique de requalification du bâti dégradé en lien avec la valorisation patrimoniale et architecturale 	<ul style="list-style-type: none"> ● Paupérisation des centres-villes ● Augmentation de la précarité énergétique des ménages ● Perte de vitesse de la fonction résidentielle des centres-villes



Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Atouts/Forces	Faiblesses/Fragilités
<ul style="list-style-type: none"> • Très bonne accessibilité routière • Un trafic qui s'écoule sans difficulté majeure • Bon niveau d'équipements et de services de proximité • Une offre de transport en commun ferré sur Sorgues et Monteux • Une offre de transport de bus urbain sur Sorgue • Une offre de stationnement importante, un déficit de stationnement très localisé (partie Est à Monteux et Ville haute sur Pernes-les-Fontaines) • Une topographie propice au développement du vélo en particulier sur Monteux et Sorgues • Un territoire desservi par de grandes infrastructures vélo : Via Venaissia et Via Rhôna 	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre de transports en commun peu attractive • Un territoire fortement dépendant de la voiture individuelle (part modale de la voiture = 88%) • Des déplacements domicile-travail relativement circonscrits autour des agglomérations voisines mais qui auraient tendance à s'étendre avec l'arrivée récente d'actifs métropolitains • Un transport routier principal émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire • La voiture individuelle principale consommateur d'énergie et principal émetteur de gaz à effet de serre • Une forte présence de la voiture individuelle dans les espaces publics
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Apaiser les centres-villes : redonner de la place aux piétons • Développement de l'offre de transport en commun (CASC AOM) • Interconnexion des réseaux • Les centres-villes au cœur de la politique de développement des mobilités actives • Connecter les centres-villes aux grandes infrastructures vélo (Via Venaissia et Via Rhôna) • Mise en visibilité de l'offre de stationnement et des temps de parcours vers le cœur de ville • Promotion des véhicules écologiques et mobilités partagées 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la précarité énergétique des ménages dans un contexte de hausse du prix du pétrole • Asphyxie des centres-villes en période de canicule



Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine : image du centre-ville, bien être en ville

Atouts/Forces	Faiblesses/Fragilités
<ul style="list-style-type: none"> • Une richesse patrimoniale reconnue à Pernes-les-Fontaines • Présence d'une richesse patrimoniale à Sorgues et Monteux • Une requalification des espaces publics en cours • Des espaces verts d'envergure sur Sorgues : Parc Gentilly, parc municipal, Square Gavaudan notamment. • Une proximité des espaces de Nature dans les 3 communes • Forte présence de l'eau (L'Auzon, La Nesque, l'Ouvèze, la Sorgue, canal de Carpentras...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pernes : globalement des façades réhabilitées • Monteux et Sorgues : Malgré des secteurs réhabilités, de nombreuses façades restent dégradées en centre ancien • Patrimoine historique méconnu sur les communes de Monteux et Sorgues • Monteux et Sorgues : une présence visuelle forte de certaines publicités, enseignes et pré-enseignes • Une forte présence des véhicules dans l'espace public • Des espaces publics globalement très minéraux • Présence du Risque inondation dans les 3 centres-villes • Malpropreté de certains espaces publics • Sentiment d'insécurité dans certains centres-villes
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du patrimoine • Valorisation de la présence de l'eau dans l'espace public • Désimperméabilisation des espaces publics 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des îlots de chaleur en centre-ville • Perte de patrimoine • Perte d'attractivité du centre-ville





Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Question particulièrement visible de la désertification des centres-villes, cette problématique est particulièrement emblématique des questions de revitalisation.

Atouts/Forces	Faiblesses/Fragilités
<p>Sorgues</p> <ul style="list-style-type: none"> Bonne présence et diversité commerciale. Apport du marché hebdomadaire. Capacité annuelle de dépenses des habitants de la zone de proximité de 366 M€ dont la moitié liée aux habitants de Sorgues. <p>Pernes</p> <ul style="list-style-type: none"> Bonne présence et diversité commerciale, quantitative et qualitative... Qualité architecturale et patrimoniale. Potentiel commercial de 142 M€ hors apport touristique. Excellent maintien des dépenses pour les besoins courants. <p>Monteux</p> <ul style="list-style-type: none"> Bonne présence et diversité commerciale, quantitative et qualitative. Passage des Arts : aménagements très qualitatifs du parcours en cœur de ville. 	<p>Sorgues</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas de visibilité d'ensemble. Séquences commerciales peu liées les unes aux autres. Impression de dispersion. Difficulté à identifier le « centre ». <p>Pernes</p> <ul style="list-style-type: none"> Manque de visibilité d'ensemble, nombreuses séquences commerciales peu liées entre elles au centre-ville et à ses abords. Organisation autour de parcours / pas vraiment de lieu central convivial. Environnement concurrentiel dense et proche. <p>Monteux</p> <ul style="list-style-type: none"> Faible densité en nombre d'établissements et en surfaces. Manque de visibilité d'ensemble, avec 10 séquences commerciales au centre-ville. Assez faible maintien des dépenses sur la commune.
Opportunités	Menaces
<p>Sorgues</p> <ul style="list-style-type: none"> Baisse de fréquentation des grandes zones commerciales. Analyser les possibilités de restructuration partielle d'un cœur marchand visible et accessible Indentification de linéaires commerciaux prioritaires <p>Pernes</p> <ul style="list-style-type: none"> Fortes marges de progression sur la fréquentation touristique et ses retombées commerciales. <p>Monteux</p> <ul style="list-style-type: none"> Forte capacité de marché (305 M€ de capacités de dépenses), dont 63% en dehors de la ville de Monteux. Entrée Ouest de la ville en cours d'aménagement, avec l'implantation prévue de l'ordre de 6.500 m² SDP de commerces, dont un supermarché de 2.500 m² de surface de vente, par l'acteur de centre-ville. Apport de nouveaux habitants permettant d'envisager une croissance de marché de l'ordre de 32 M€ (11%) Outil numérique « Shop In Monteux » existant. 	<p>Sorgues</p> <ul style="list-style-type: none"> Fragilité relativement importante des commerces. <p>Pernes</p> <ul style="list-style-type: none"> Locaux commerciaux non adaptés pour l'accueil de nouveaux commerces ou le développement de commerces existants. Dépendance envers un flux touristique non hébergé. <p>Monteux</p> <ul style="list-style-type: none"> Fragilité exprimée des commerces



Équipements et services



Fournir un accès de proximité aux équipements et aux services.

Atouts/Forces	Faiblesses/Fragilités
<ul style="list-style-type: none"> • Un très bon niveau d'accès aux services, équipements et commerces (un temps d'accès aux services de la vie courante parmi les meilleurs du département) • L'offre de soins est globalement satisfaisante • Une offre de proximité plus ou moins développée sur les différentes communes • Une offre culturelle de type « supérieure » assez conséquente disponible dans un rayon de 30 minutes • Une programmation culturelle régulière • Un tissu associatif dense qui contribue fortement à l'offre culturelle et de sports/ loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> • Un accès aux services, équipements et commerce qui reste difficile pour les populations les + fragiles • Des perspectives de départ à la retraite de médecins • Augmentation prévisible de la demande d'actes médicaux, liée au vieillissement de la population, • Un accès aux arts et à la culture inégale selon les communes et selon la capacité des ménages à être mobile : Une offre culturelle de proximité plus ou moins développée sur les différentes communes
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Mutualisation de certains équipements et services en lien avec la mobilité • Structuration d'un réseau d'acteurs et de structures en capacité d'aider les personnes en difficulté dans la réalisation de leurs démarches, en ligne notamment. 	<ul style="list-style-type: none"> • Détérioration de l'accès aux soins • Augmentation de l'inégalité d'accès aux équipements et services dans un contexte de croissance du coût des déplacements (augmentation des carburants)

Article 2 – Les ambitions du territoire

2.1 Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :

En 2017, suite à l'entrée de Sorgues et de Bédarrides dans les Sorgues du Comtat, les élus se sont lancés dans l'élaboration de leur projet de territoire, véritable ligne directrice de leur engagement. Leur projet a été construit autour de 3 piliers :

- une identité commune : l'eau en Provence, la confluence des rivières entre Rhône et Ventoux, une accessibilité exceptionnelle ;
- un réseau de petites villes à taille humaine, solidaires, modelées par l'histoire sur des terres de contraste ;
- une volonté politique : le développement harmonieux et respectueux des identités, pour un territoire apaisé.

Ce projet de territoire s'articule autour de **3 défis et 9 chantiers** :

- Défi 1. L'authenticité au cœur du cadre de vie ;
- Défi 2. Développer et exploiter le moteur touristique, au service de l'ensemble des activités économiques ;
- Défi 3. Innover, pour un territoire solidaire.

Depuis lors de **nombreux bouleversements ont impacté profondément la société et les territoires** : crise sociale (gilets jaunes), crise sanitaire et renouvellement important du cadre réglementaire : loi climat et résilience (Zéro artificialisation nette) et Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) notamment. Dès lors, il est apparu nécessaire d'adapter le projet de territoire à l'occasion du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé en 2021 pour comprendre et intégrer ces mutations et décliner les grandes orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) adopté en 2019 en associant à la démarche l'ensemble des équipes municipales des Sorgues du Comtat renouvelées en 2020.

Ce projet poursuit les 3 objectifs visés par le Contrat de Relance et de Transition écologique, à savoir : la transition écologique, la cohésion territoriale et le développement économique en misant sur la mobilisation de 3 leviers : la complémentarité, l'Innovation et la Performance.

Complémentarité

Dans un contexte de crise sanitaire qui réinterroge le rapport de notre société à son territoire et aux distances : besoin de proximité accrue en matière de services, commerces, équipements et espaces verts mais augmentation du travail à distance... le territoire des Sorgues du Comtat s'organise pour assurer une **complémentarité à toutes les échelles de territoire** (centre/périphérie, entre les communes, avec les EPCI voisins) **au service du cadre de vie et du bien-être des habitants** en matière de mobilité, d'accès aux services publics, aux équipements culturels, de sports et de loisirs, aux commerces et à la santé.

Innovation

Conscients des défis à relever en matière de transition écologique, économique et sociale, les acteurs du territoire s'engagent à organiser la convergence de leurs actions permettant de soutenir et **favoriser l'innovation et l'expérimentation sous toutes ses formes**. Il s'agit notamment de tisser des liens forts entre acteurs publics, entrepreneurs et société civile dans une logique d'économie circulaire.

Performance

En cohérence avec le SCoT et les objectifs ambitieux de la loi climat et résilience, un nouveau cap est fixé en matière de développement. Le projet de territoire s'inscrit dans un **modèle de développement efficient visant** la performance économique et environnementale, la sobriété foncière et permettant de s'engager également dans la transition alimentaire.

Parce qu'elles ont une fonction de centralité, les communes de Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues ont un rôle particulier à jouer dans la mise en œuvre de ce projet de territoire. La présente convention doit permettre d'accompagner ces villes dans leur transformation et leur revitalisation pour constituer « demain » :

- **Des petites villes Plus vivables/ Plus apaisées** en s'adaptant au dérèglement climatique ;
- **Des petites villes Plus conviviales/ Plus partagées** en développant des espaces publics fonctionnels, des espaces de convivialité et en associant les habitants-usagers à leur construction ;
- **Des petites villes « plus justes »** en améliorant l'accès au logement, l'accès aux équipements, aux services publics, aux commerces, l'accès à l'emploi et l'accès à la mobilité.



La revitalisation des centres villes, au cœur du projet de territoire dès 2017, est un axe stratégique de cette ambition.

Depuis plusieurs années les communes mènent des politiques actives de revitalisation et les résultats sont déjà visibles mais restent insuffisants. Le programme petites villes de demain et ses outils doit permettre d'opérer une véritable Accélération de cette politique de revitalisation via :

- La coordination et mobilisation des leviers d'actions concomitants en matière d'habitat, de commerce, de transports, d'urbanisme, d'aménagement, de cadre de vie, de développement économique, de culture et de tourisme.
- La coordination à l'échelle du bassin de vie : en matière d'urbanisme commercial c'est le SCoT BVA qui fixe le cap et les règles en matière d'aménagement et de localisation.
- La mise en œuvre de la politique à travers l'urbanisme réglementaire, coordination entre les différentes politiques sectorielles : PDM, PLH
- La priorisation, fléchage des moyens...



2.2 Le projet de revitalisation pour le centre-ville de Monteux

La stratégie de développement des 30 dernières années de la commune s'est déployée autour de 2 axes forts :

1/ créer de la richesse en faisant du développement économique classique puis touristique avec l'éco-quartier de Beaulieu (Lac et parcs d'attractions).

2/ engager la redynamisation du centre-ville via une politique d'acquisition/réhabilitation immobilière et la requalification des espaces publics. Au gré des opportunités et en fonction de la position stratégique, la commune s'est dotée d'un parc immobilier important afin de se donner les moyens de développer ses différents projets de revitalisation de centre-ville :

- Acquisitions commerciales pour faciliter la migration des commerces de l'intra-muros sur le tour de ville dans les années 1995 puis pour maîtriser les implantations commerciales et installer des artisans d'art et artistes dans des conditions financières particulièrement attractives ;
- Acquisitions de logements pour lutter contre les marchands de sommeil et accélérer la réhabilitation du parc de logements en centre ancien ;
- Acquisitions immobilières pour développer les équipements et services publics en centre ancien ;
- Acquisitions immobilières et foncières de sites « stratégiques » pour maîtriser la cohérence d'ensemble.

Ainsi, la commune est aujourd'hui constituée de 2 polarités : Monteux le Lac et Monteux Village.

L'ambition pour la commune de Monteux et son centre-ville est double :

1/Faire la liaison entre ces deux polarités, les connecter en poursuivant l'aménagement de la ville entre Monteux Village et Monteux le Lac, en aménagement une liaison douce ente ces 2 pôles et par la mise en place à terme d'une petite navette « Lac de Beaulieu-Centre-ville- Gare ».

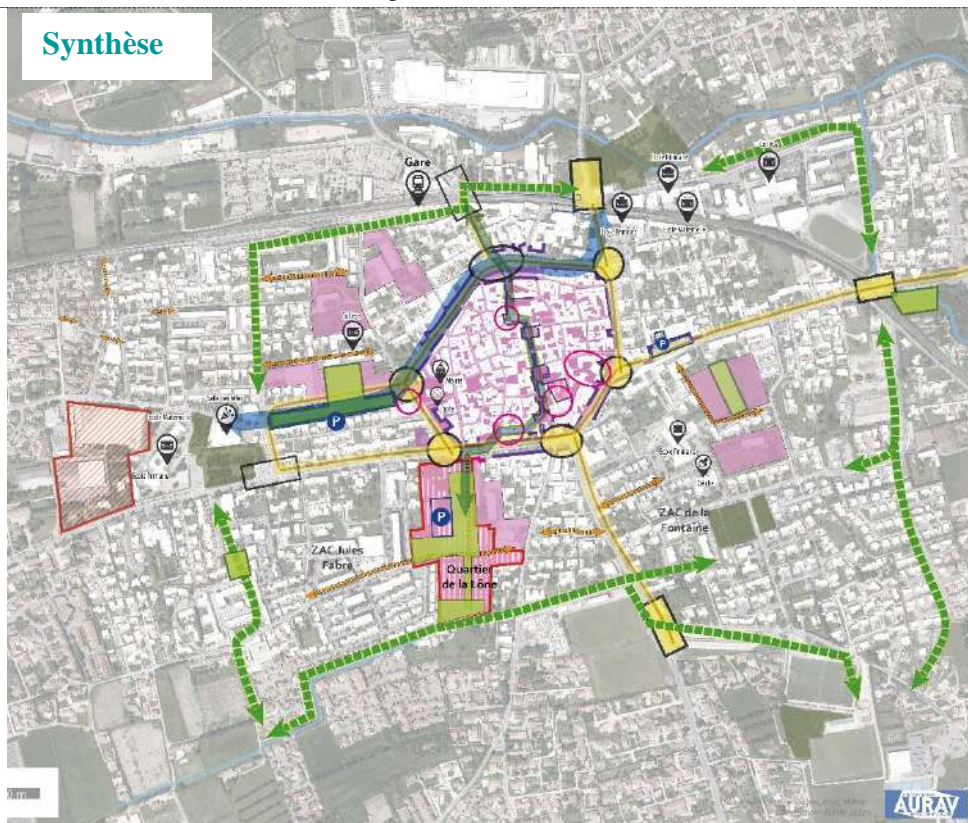
2/Monteux Village : un pôle attractif. Les enjeux identifiés sont nombreux, notamment :

- Accélérer la réhabilitation et l'animation du centre ancien. En effet, malgré la politique volontariste menée ces 30 dernières années le centre ancien souffre d'un manque de fréquentation et une grande partie de l'habitat reste dégradé.
- Accessibilité du centre-ville par les piétons et les vélos ;
- Adaptation au changement climatique (espaces verts, végétalisation, valorisation du patrimoine lié à l'eau) ;
- Diversification de l'offre de commerces (renforcer l'offre de restauration) ;
- Diversification de l'offre de logements ;
- Créé du lien et des continuités entre les équipements et les services, entre les quartiers ;
- Installation d'équipements et de services dans le cœur historique.

Légende

-  **Corridor vert** - continuité piétonne à créer et/ou à valoriser permettant de relier les espaces majeurs de la commune, relier les quartiers et proposer un espace vert de proximité pour les habitants du centre ville
-  **Espaces verts à créer**
-  **Centre ancien :**
 - > Logements à reconquérir en centre ancien (à affiner dans le cadastre de l'étude pré-opérationnelle OPAH)
 - > Étudier, à l'échelle de l'ilot les potentiels pour ouvrir et aérer le centre ancien et proposer des espaces extérieurs aux logements existants.
-  **Zone de projet en cours de programmation** (logements, espaces publics, parking)
-  **Zone de projet à l'étude, programmation à préciser** (services, équipements, fête foraine, stationnement)
-  **Continuité piétonne à créer**
-  **Entrée de ville à marquer et requalifier**
-  **Porte vers le cœur de ville à requalifier**
-  **Boulevard à requalifier**
-  **Continuité entre les équipements à valoriser**
-  **Zone de stationnement à créer ou à conforter**

Synthèse



2.3 Le projet de revitalisation pour le centre-ville de Pernes-les-Fontaines

Des trois centres-villes, Pernes-les-Fontaines bénéficie de la situation la plus favorable. En effet, son centre ancien a bénéficié d'un important investissement communal et intercommunal en matière de réhabilitation du bâti et de valorisation du patrimoine et possède un tissu de commerce et d'artisans particulièrement riche et diversifié.

Par ailleurs, la commune bénéficie d'une forte attractivité touristique du fait notamment de la présence d'un important patrimoine historique et naturel (Nesque notamment) et possède une longue tradition de métiers d'art qui a permis à la ville d'obtenir le label « Ville et Métiers d'Art ».

La stratégie de revitalisation est axée autour de trois polarités. Si le centre ancien, son tour de ville et ses places du Portail Neuf et Aristide Briand constituent le cœur de vie du centre-ville, deux polarités sont émergentes :

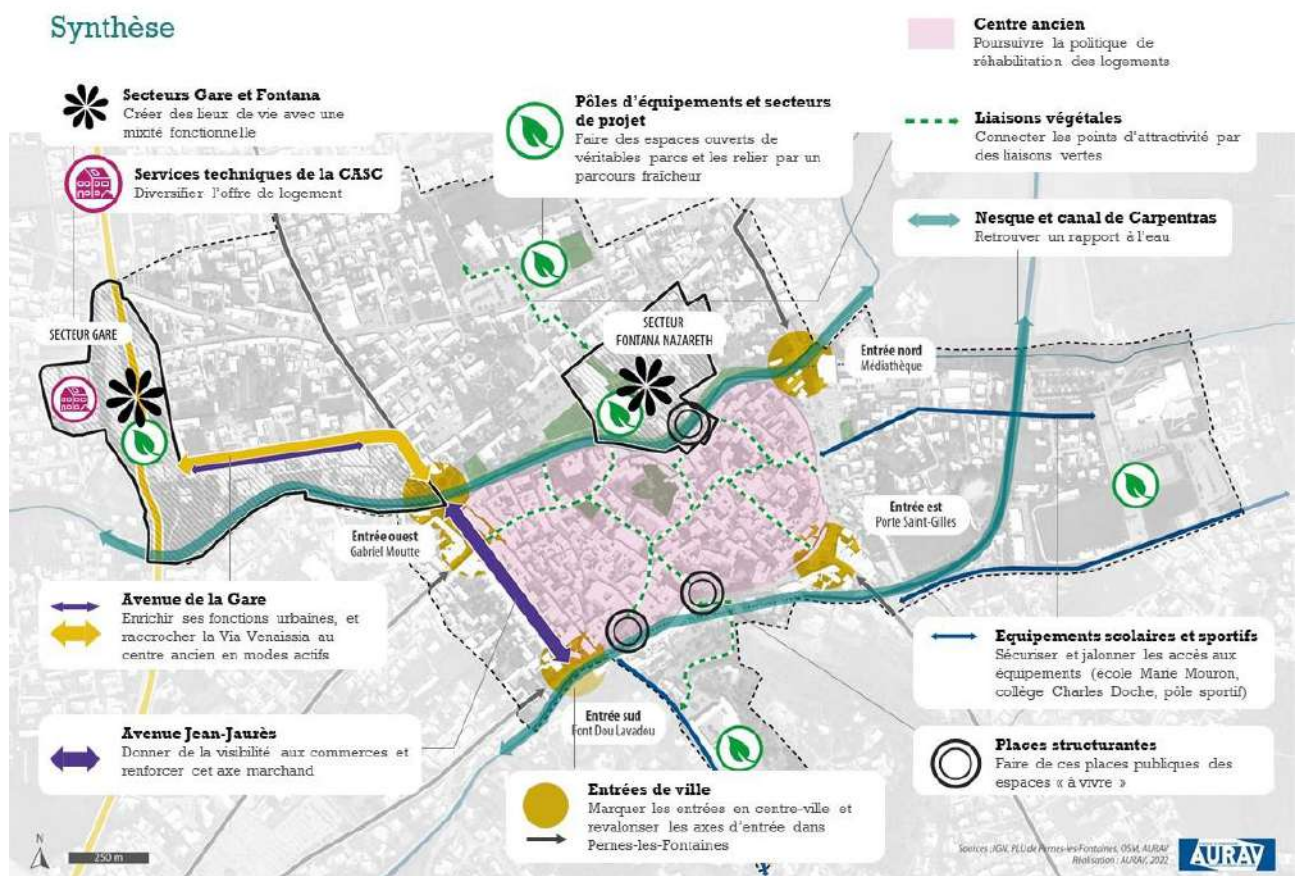
1/ Le pôle de la Gare. Avec l'arrivée de la Via Venessia, le développement récent d'un axe commercial sur l'Avenue de la Gare et un potentiel foncier important, la Gare et ses abords est un site stratégique pour le développement du centre-ville de Pernes. La liaison cycliste et piétonne de ce nouveau pôle avec le centre ancien est une priorité.

2/ Le secteur Fontana/Nazareth qui s'articule autour de deux marqueurs forts de l'histoire de la commune : l'histoire industrielle de la commune avec la friche Fontana qui constitue un potentiel foncier important et l'histoire culturelle avec la collégiale Notre-Dame de Nazareth (11^{es} classé MH) dont l'aménagement de la place constitue un enjeu fort.

Le projet vise prioritairement :

- La poursuite de la réhabilitation des logements en centre-ancien ;
- Le développement d'une offre de logements locatifs conventionnés ;
- L'amélioration et la sécurisation des circulations piétons et cycles ;
- L'aménagement des places publiques en espace à « vivre ».

Le pôle d'équipement public situé au Nord de l'Avenue Jean Moulin sera également conforté avec la modernisation/rénovation de l'école Jean Moulin et la création d'un véritable pôle Petite enfance.



2.4 Le projet de revitalisation pour le centre-ville de Sorgues

Le centre ancien de Sorgues ne constitue qu'une petite part du centre-ville de Sorgues qui s'est progressivement étalé au Sud.

Le centre-ville de Sorgues est marqué par une dispersion des commerces, services et équipements à tel point qu'il est aujourd'hui difficile de définir où se situe le centre-ville de Sorgues.

En revanche, Sorgues constitue le pôle d'équipement le plus structurant des Sorgues du Comtat avec la présence d'équipements d'envergure tels que le pôle culturel Camille Claudel, une piscine, une maison France service, une salle des fêtes de près de 1000 places assises, une école de musique et de danse, un théâtre privé, le centre de formation du CNFPT, une maison médicale...

Si l'offre de commerce reste relativement importante et diversifiée, la rue des remparts qui était historiquement l'une des rues les plus commerçantes s'est progressivement vidée de ses commerces.

Malgré les efforts importants d'acquisition/réhabilitation menée par la ville avec sa SEM et les différents dispositifs de soutien successifs à la réhabilitation du parc de logement (2 OPAH, et subvention façades notamment), le centre ancien présente encore une part importante d'habitat dégradé (dont logements indignes).

La commune compte également trois quartiers à l'habitat particulièrement dégradé et classé en quartiers prioritaires de la Ville, la réhabilitation de l'habitat de ces quartiers est un enjeu pour la redynamisation de la ville de Sorgues :

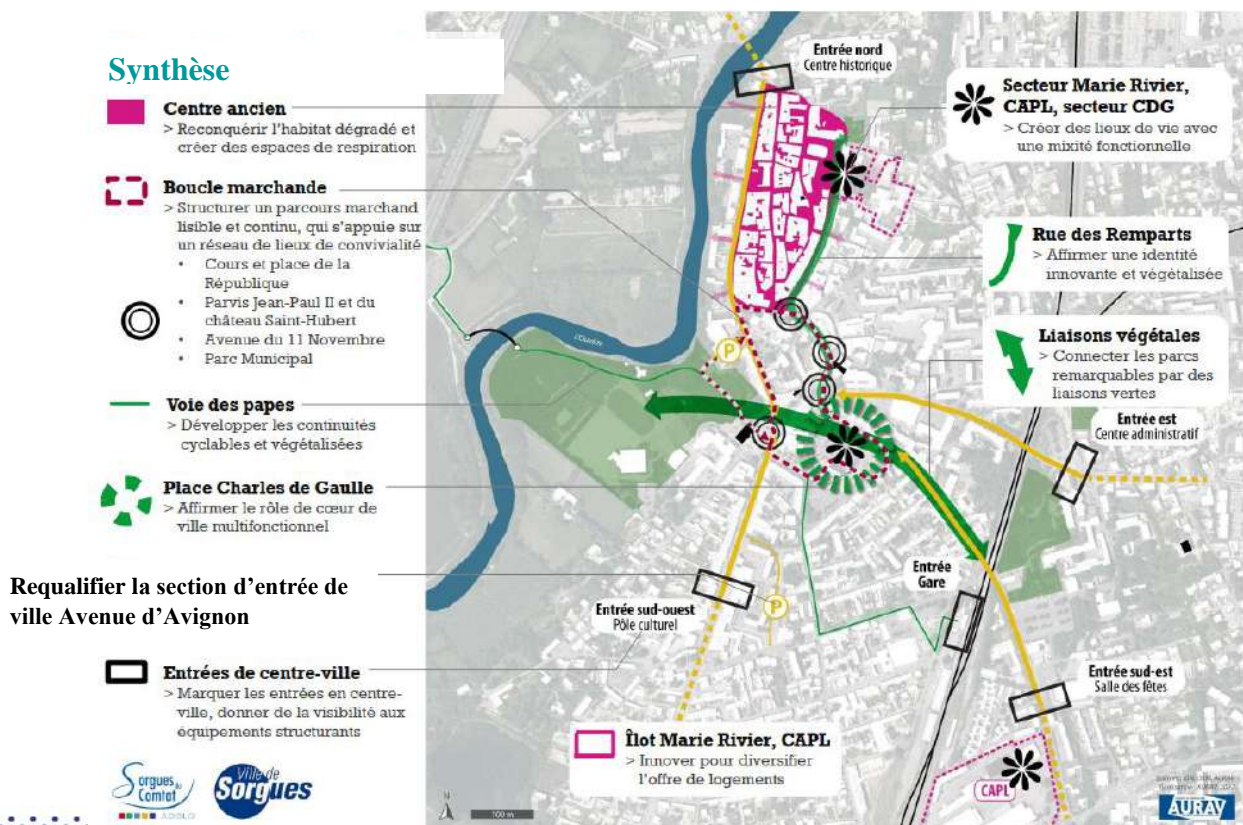
- Le quartier des Griffons au Nord de la ville ;
- Le quartier Chaffunes à l'Ouest du centre-ville ;
- Le quartier Générat et le quartier Establet.

En matière de mobilité : les 3 lignes du réseau de bus urbain desservent le centre-ville, le trafic motorisé s'écoule sans difficultés et le centre-ville peut compter sur un réseau de parkings offrant près de 1700 places dans un rayon de 10 minutes à pied. En revanche, il existe très peu d'aménagements en faveur des vélos et les flux piétons restent modestes et sont principalement concentrés avenue du 11 novembre, cours de la République et boulevard Roger Ricca.

La desserte ferroviaire de la ville, qui bénéficie de deux lignes TER, est un véritable atout pour l'avenir.

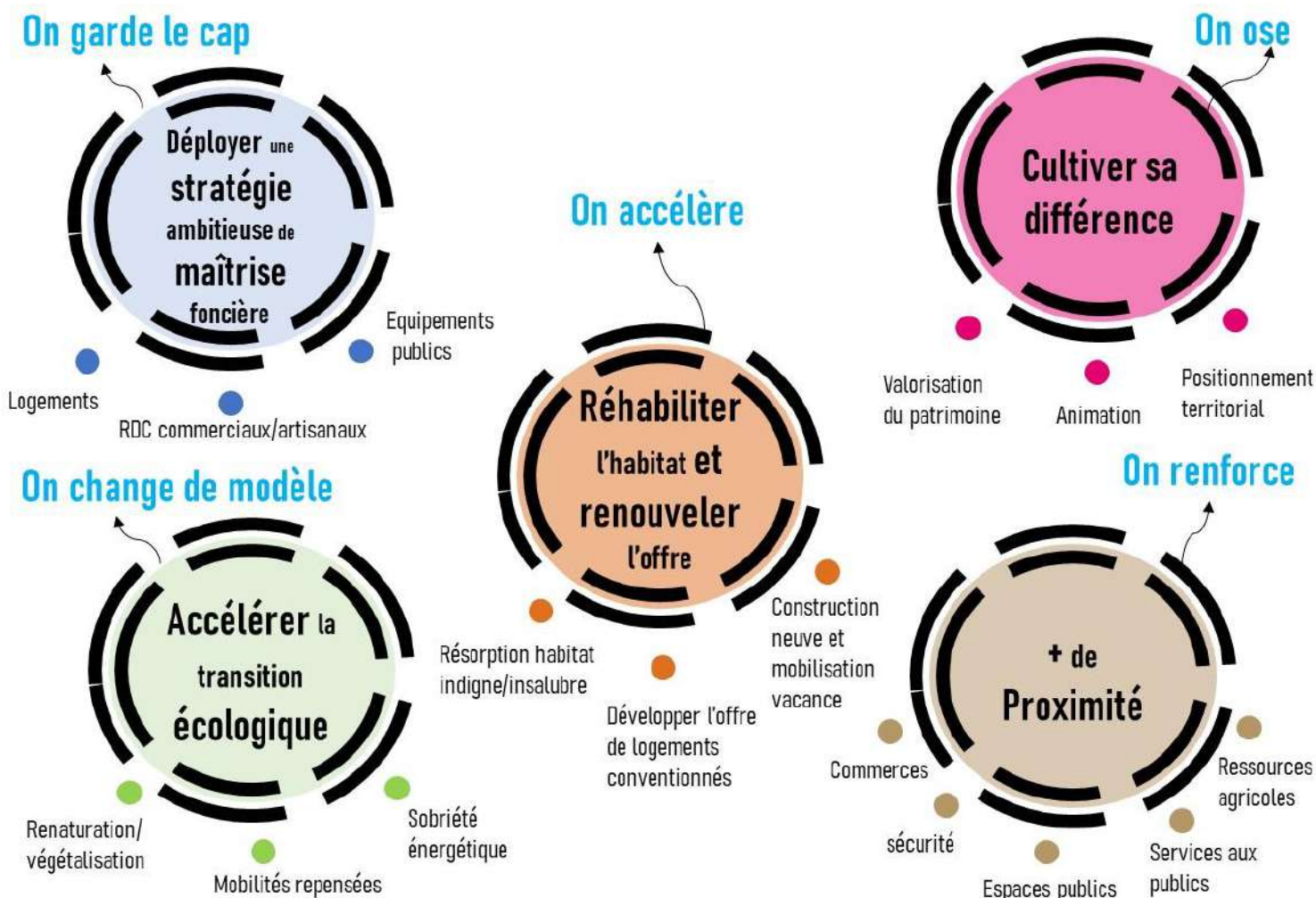
La valorisation du patrimoine, qui passe d'abord par sa connaissance, constitue également un important potentiel de revitalisation du centre-ville : patrimoine lié à l'eau (présence de la Sorgues et de nombreuses roues à aube) et plusieurs Monuments historiques bâtis de qualité : ancien hôtel de ville, Château Saint-Hubert, Eglise, chapelle...

L'ambition est de reconstituer un véritable centre-ville attractif qui s'articule autour d'un cœur de vie composé de la place Charles de Gaulle et d'une boucle marchande qui s'appuie sur un réseau de lieux de convivialité : cours et place de la République, parvis Jean-Paul II et du château Saint-Hubert, Avenue du 11 Novembre et Parc Municipal.



Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les 5 orientations stratégiques suivantes :



● Orientation 1 : Accélérer la transition écologique

Face au défi du dérèglement climatique, le modèle d'aménagement des villes de demain doit opérer une véritable transformation : **il est urgent de changer de modèle de développement. Il s'agit en particulier :**

- **de repenser les mobilités.** En effet, les déplacements dans les trois communes ont été pensés presque exclusivement pour la voiture individuelle et les aménagements pour les vélos et les piétons sont peu nombreux. La prise de compétence mobilité au 1^{er} juillet 2021 de la CA Les Sorgues du Comtat est une opportunité pour agir de manière volontariste dans ce domaine.

- **de s'engager dans la sobriété énergétique** (limiter nos consommations énergétiques) pour faire baisser nos émissions de CO2 et pour amortir le choc énergétique (inflation des coûts de l'énergie). Il s'agit d'agir sur 4 leviers : la rénovation énergétique des équipements publics, la rénovation de l'éclairage public, la rénovation du parc de logements et l'accompagnement des entreprises (décret tertiaire notamment).

- **de renaturer nos centres-villes pour qu'ils restent « vivables »** : objectif moins de goudron et plus d'arbres pour apporter de la fraîcheur et limiter les températures. Trois leviers sont prioritaires : la végétalisation des façades et pieds de façades, la renaturation des cours d'écoles et la végétalisation des espaces publics. Par ailleurs, dans un objectif de restauration de la fonctionnalité écologique des milieux (agir face au déclin de la biodiversité), l'utilisation d'essences locales et sauvages (Végétal local : une marque de l'office français de la biodiversité) sera privilégiée.

- **Orientation 2 : Réhabiliter l'habitat et renouveler l'offre**

Le programme petites villes de demain doit permettre aux trois communes d'accélérer le rythme en matière de réhabilitation et de renouvellement de l'offre de logements grâce à la mise en œuvre de plusieurs outils coordonnés et des moyens financiers d'action renforcés. Les objectifs sont :

- La résorption de l'habitat indigne/insalubre en particulier dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) de Sorgues et de Monteux ;
- Le développement d'une offre de logements abordables (développer l'offre de logements locatifs conventionnés) ;
- Une offre de logements renouvelée pour une attractivité résidentielle des centres-villes retrouvée.

Les leviers privilégiés sont : Engager une dynamique de réhabilitation du parc de logements, mobiliser la vacance en centre ancien, mobiliser le potentiel foncier et le potentiel de mutation.

- **Orientation 3 : Déployer une stratégie ambitieuse de maîtrise foncière**

Engagées de longue date dans la revitalisation de leurs centres-villes, les trois communes mènent une politique de maîtrise foncière et immobilière très active leur permettant de soutenir l'installation de commerces et d'artisans et de réhabiliter le parc de logements. Dans le contexte de la loi climat et résilience et de son objectif de zéro artificialisation nette du territoire à l'horizon 2050, l'enjeu devient aussi celui de préserver une capacité de développement pour la ville à court, moyen et long terme.

Mais le coût de cette politique est élevé en matière d'investissement et se fait au détriment des dépenses de fonctionnement.

Si nous souhaitons reconduire nos partenariats avec l'EPF PACA, la SEM de Sorgues et la SPL84 qui nous permettent d'externaliser une partie de ces dépenses d'investissements nous devons aujourd'hui nous doter d'un (des) nouvel outil de type micro-foncière. C'est en tout cas une réflexion que nous souhaitons mener.

- **Orientation 4 : Plus de proximité**

Dans un contexte de crise sanitaire qui a démontré un besoin de proximité accrue en matière de services, commerces, équipements et espaces verts, Les Sorgues du Comtat souhaite renforcer ses actions au service du cadre de vie et du bien-être des habitants à travers le programme Petites Villes de Demain en renforçant :

- L'offre de services et d'équipements de proximité ;
- L'offre de commerces et d'artisans ;
- La présence et la qualité des espaces publics : requalification des espaces publics et création de nouveaux espaces de convivialité ;
- l'accès aux ressources agricoles ;
- Les dispositifs en matière de sécurité publique entre l'Etat, Les Sorgues du Comtat et les communes : contrat de sécurité intégré, disposer de forces de l'ordre supplémentaires en centre-ville en cas de manifestation, renforcer les dispositifs de vidéoprotection (partenariat intercommunal en termes de sécurité publique à travers des conventions Etat/commune).

- **Orientation 5 : Cultiver sa différence**

Même les petites villes sont de plus en plus mises en concurrence. Elles cherchent à attirer des habitants, des touristes, des investisseurs... Face à cette concurrence accrue, nos trois petites villes doivent oser « cultiver » leurs différences et ainsi :

- Valoriser leur patrimoine. Si la commune de Pernes-les-Fontaines a misé sur la valorisation de son patrimoine depuis longtemps, les communes de Monteux et de Sorgues ont un potentiel encore sous exploité et méconnu ;
- renforcer les actions d'animation du territoire : développer les actions de concertation avec la population et renforcer/optimiser les partenariats (soutien aux associations de commerçants, forums de l'emploi, permanences RILE en centre-ville, démarche place de l'emploi avec pôle emploi, CCI/CMA...) ;
- Se différencier dans une logique de marketing territorial : Monteux « terre de jeux », Pernes « patrimoine et métiers d'Art ».

Le schéma directeur de revitalisation par commune est présenté à l'annexe 1 de la présente convention.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).



Article 4 – Le plan d’action

Le plan d’action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l’ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d’action sont examinées et validées au fil de l’eau par le comité de pilotage, sans nécessité d’avenant de la présente convention.

4.1 Les secteurs d’intervention de l’ORT

Les secteurs d’intervention de l’ORT, incluant le centre-ville de la ville principale de l’EPCI, sont présentés à **l’annexe 2**.

Les secteurs d’intervention de l’ORT ouvrent à un **panel de dispositifs fiscaux et juridiques rappelés dans l’article L 303-2 du CCH** mais ils n’exemptent pas de la réglementation en vigueur dans ces zones, notamment la réglementation relative aux risques inondation (PPRI de l’Ouvèze, PPRI Sud-Ouest du Mont Ventoux, PAC de la Nesque).

Conformément à l’article L752-1-1 du code du commerce, il est précisé que restent soumis à autorisation d’exploitation commerciale les projets mentionnés aux 1° à 6° de l’article L. 752-1 du code de commerce dont la surface de vente dépasse 5 000 mètres carrés et 2 500 mètres carrés pour les magasins à prédominance alimentaire.

4.2 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en **annexe 3** ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d’action du CRTE du territoire concerné.

L’inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s’appuyant sur l’expertise des services déconcentrés de l’Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Les actions prêtes, validées en comité de pilotage PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

La Préfète peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l’ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d’année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l’ANCT.



Liste des actions

Objectif	N° action	Nom action	MO	Localisation	Calendrier prévisionnel					Coût estimé		Partenaires financiers pressentis	Autres Partenaires
					2022	2023	2024	2025	2026	Investissement	Fonctionnement		
Orientation 1. Accélérer la transition écologique													
Renaturer nos centres-villes pour qu'ils restent « vivables »	T1	Désimperméabilisation des cours d'écoles de Monteux	Ville de Monteux	Monteux						445 500,00 €		Agence de l'eau	AERMC / AURAV/ CA Sorgues du Comtat
	T2	Végétalisation de la place du marché de Monteux	CA Les Sorgues du Comtat	Monteux						50 000,00 €		Agence de l'eau	Ville de Monteux/ AURAV / CAUE / UDAP
	T3	Création d'un square entre le clos des bleuets/Résidence Hibiscus	CA Les Sorgues du Comtat	Monteux						181 500,00 €		Agence de l'eau	
	T4	Désimperméabilisation des cours d'écoles de Sorgues à l'étude	Ville de Sorgues	Sorgues						420 000,00 €		Agence de l'eau	AURAV/ AERMC/CA Sorgues du Comtat/ CAUE 84 / ARBE
	T5	Jardin paysager autour de la salle des fêtes	Ville de Sorgues	Sorgues						371 136 €			
	T6	Création d'un poumon vert aux abords de la gare	Ville de Pernes-les-Fontaines	Pernes-les-Fontaines						2 000 000,00 €		Europe/ Région Sud PACA	PNR du Mont Ventoux
	T7	Désimperméabilisation des zones de stationnement	CA Les Sorgues du Comtat	Pernes-les-Fontaines						A préciser		Agence de l'eau	AERMC
	T8	Désimperméabilisation des cours d'école de Pernes-les-Fontaines à l'étude	Ville de Pernes-les-Fontaines	Pernes-les-Fontaines						690 000,00 €		Agence de l'eau	AURAV/ AERMC/CA Sorgues du Comtat/ CAUE 84 / ARBE
	T9	Plantation d'arbres aux abords d'équipements	CA Les Sorgues du Comtat	Pernes-les-Fontaines						50 000 €		CD84	CD84
	T10	Valorisation des berges de la Nesque	Syndicat Intercommunal de la Nesque	Pernes-les-Fontaines						A préciser		CA Les Sorgues du Comtat / Ville de Pernes les Fontaines	CA Les Sorgues du Comtat / Ville de Pernes les Fontaines
	T11	Végétalisation participative des centres villes à l'étude	CA Les Sorgues du Comtat	3 PVD							12 000 €		Communes / AURAV ARBE/ AERMC/ CAUE /UDAP
	T12	Poursuivre la végétalisation des établissements scolaires (collèges) et petites enfance	Les différents propriétaires	3 PVD						A préciser par établissement		Agence de l'eau	AURAV/ AERMC/CA Sorgues du Comtat/ CAUE 84 / ARBE / CD 84
S'engager dans la sobriété énergétique	T13	Rénovation de l'éclairage public et généralisation des LED en centre-ville	CA Les Sorgues du Comtat	Ensemble du territoire CA Sorgues du Comtat						6 500 000,00 €		Banque des Territoires / CD 84 / Etat	Maksyma / Banque des Territoires
	T14	Rénovation bâtiments publics dans le cadre d'un Contrat de Performance énergétique	Ville de Monteux	Monteux						2 000 000,00 €		ADEME/Banque des Territoires / Ville de Monteux	ADEME / Banque des Territoires / UDAP
	T15	Rénovation Château Saint-Hubert	Ville de Sorgues	Sorgues						160 000 €		Région Sud/Ministère de la culture	Région Sud PACA UDAP
	T16	Rénovation des bâtiments publics	Ville de Sorgues	Sorgues						97 500,00 €		Etat	Préfecture de Vaucluse
	T17	Rénovation énergétique de l'école primaire Jean Moulin	Ville de Pernes-les-Fontaines	Pernes-les-Fontaines						164 023,50 €		Etat/Département/ADEME	CA Sorgues du Comtat / Maksyma / ALTE
Repenser les mobilités en faveur des modes doux	T18	Elaborer un Plan de stationnement vélo : parkings vélos sécurisés arceaux de stationnement vélo	CA Les Sorgues du Comtat	3 PVD						40 000,00 €		Etat	Ville de Pernes-les-Fontaines, Ville de Sorgues, Ville de Monteux
	T19	Requalification de l'Avenue René Cassin et la porte "Av. Cassin / Ddt Dampéine"	CA Les Sorgues du Comtat	Monteux						1 722 657,75 €		Europe	Europe / UDAP
	T20	Assurer des continuités piétonnes entre les quartiers (création groupe travail)	Ville de Monteux	Monteux							(10jours Hommes)		CA Sorgues du Comtat
	T21	Tour de Ville-Requalifier le Bd Verdun et la porte "Bd. Foch/ Bd de Verdun"	CA Les Sorgues du Comtat	Monteux						218 164 €		Région Sud PACA	Région Sud PACA / UDAP
	T22	Création d'un corridor nature modes actifs	CA Les Sorgues du Comtat	Monteux						1 720 000,00 €		Banque des Territoires/Europe	Ville de Monteux
	T23	Tour de ville-Requalifier le Bd Pasteur et de la porte "Pl. du Marché/ Bd Pasteur "+ la porte "Bd Pasteur/Bd Trewey - Monteux avec reprise du carrefour "Avia"	CA Les Sorgues du Comtat	Monteux						234 000,00 €		Région Sud PACA/Banque des territoires	Région Sud PACA / UDAP
	T24	Requalifier les entrées de ville	CA Les Sorgues du Comtat	Monteux						200 000,00 €		Banque des Territoires	Ville de Sorgues / UDAP
	T25	Reprise du jalonnement global de la signalétique en centre-ville avec indication du temps de parcours à pied	CA Les Sorgues du Comtat	Monteux						170 000 €		Banque des Territoires	Ville de Monteux Commerçants / Association des commerçants Chambre consulaires
	T26	Requalifier Le Bd Belle croix avec une continuité mode doux entre les équipements scolaires	CA Les Sorgues du Comtat	Monteux						472 800,00 €		Banque des Territoires	Etat Banque des Territoires
	T27	Requalifier l'avenue d'Avignon	CA Les Sorgues du Comtat	Sorgues						4 000 000,00 €		Région Sud PACA	Ville de Sorgues / Région Sud PACA / UDAP / Banque Des Territoires
	T28	Aménagement du tronçon urbain de la voie des Papes de la passerelle himalayenne à la gare	CA Les Sorgues du Comtat	Sorgues						1 513 500 €		Europe Région Sud PACA	ABF / UE / Région Sud PACA / Etat / UDAP
	T29	Reprise du jalonnement global de la signalétique en centre-ville de Pernes-les-Fontaines à l'échelle intercommunal avec indication du temps de parcours à pied	CA Les Sorgues du Comtat	Pernes-les-Fontaines						167 787 € HT			Ville Pernes-les-Fontaines / UDAP
	T30	Création liaison mode doux entre le centre-ville et l'école Marie Mauron	Ville de Pernes-les-Fontaines	Pernes-les-Fontaines						120 000 €			CA Sorgues du Comtat
T31	Requalification de l'Avenue de la Gare : liaison cycle Via Venessia-Centre Ville	CA Les Sorgues du Comtat	Pernes-les-Fontaines						1 000 000 €		Europe/Région Sud	Ville Pernes-les-Fontaines	
T32	Sécurisation du chemin du Puy et création du parking minute	CA Les Sorgues du Comtat	Pernes-les-Fontaines						500 000,00 €		Département	Ville Pernes-les-Fontaines	
T33	Compléter et repenser l'offre de stationnement	CA Les Sorgues du Comtat	Pernes-les-Fontaines									Ville Pernes-les-Fontaines / UDAP	
	T34	Mise en sens unique de l'Avenue Achille Moreau et sécurisation du franchissement sous la voie ferrée	CA Les Sorgues du Comtat	Sorgues								Banque des Territoires/Etat	Ville de Sorgues / UDAP

Axe	N° action	Nom action	MO	Localisation	Calendrier prévisionnel					Budget prévisionnel		Partenaires financiers pressentis	Autres Partenaires
					2023	2024	2025	2026	LT	Investissement	Fonctionnement		
Orientation 2. Réhabiliter l'habitat et renouveler l'offre													
Résorber l'habitat indigne et insalubre	H1	Reflexion sur la mise en place du permis de louer pour lutter contre le "mal logement"	CA Les Sorgues du Comtat	3 PVD						100 000 €	0,3 ETP		Communes / AURAV /
	H2	Etude pré-opérationnelle d'OPAH pour réhabiliter le centre ancien	CA Les Sorgues du Comtat	CA Sorgues du Comtat						90 000,00 €		ANAH / Banque des Territoires	ANAH / Banque des Territoires / ANAH / BDT / Région / CD 84 / UDAP
	H3	Poursuivre la réhabilitation du parc de logements pour accueillir de nouveaux ménages	SPL 84	Monteux								CA Sorgues du Comtat/Investisseurs privés / opérateurs HLM/Etat	Ville de Monteux / Investisseurs privés / opérateurs HLM
	H4	Poursuite de la requalification du Quartier des Griffons	Ville de Sorgues	Sorgues								ANAH	
	H5	Poursuite de l'opération Ravalement des façades	Ville de Sorgues	Sorgues									
	H6	Poursuivre la réhabilitation des logements pour accueillir de nouveaux ménages dans le centre ville	SEM de Sorgues	Sorgues								Etat	Ville de Sorgues
	H7	Acquisition et réhabilitation de logements en centre ancien	Ville de Pernes-les-Fontaines	Pernes-les-Fontaines						2 000 000 €		Etat	Soliha Provence / EPF PACA
Développer l'offre de logements conventionnés Proposer une nouvelle offre : construction/mobilisation vacance/mutation	H8	Accélérer la réhabilitation du parc de logements privés et favoriser la production de logements conventionnés	3 PVD	3 PVD						200 000 €	0,5 ETP		ANAH / CD 84 / ALTE / Opérateurs HLM / Action Logement / ARS / ADIL 84 / CAF
	H12	Poursuivre la politique de maîtrise foncière pour répondre aux enjeux de mixité sociale	Ville de Pernes-les-Fontaines	Pernes-les-Fontaines								EPPACA	EPF PACA
	H9	Déployer une offre accessible aux personnes à mobilité réduite en cœur de ville	CA Les Sorgues du Comtat	Monteux								ANAH	Banque des Territoires / CD 84 / Grand Delta Habitat ?
	H10	Création logements - îlot Marie Rivier	SEM de Sorgues	Sorgues								Etat	Ville de Sorgues
	H11	Secteur Gare - Logements site services techniques CA SC	Ville de Pernes-les-Fontaines	Pernes-les-Fontaines								Région Sud PACA	CA Sorgues du Comtat/ Opérateur
	H13	Création de logements – Friche La Lône	SPL 84	Monteux						5 377 928 €		Etat / EPF PACA / SPL Territoire 84	Etat / EPF PACA / SPL Territoire 84

Axe	N° action	Nom action	MO	Localisation	Calendrier prévisionnel					Budget prévisionnel	Partenaires financiers pressentis	Autres Partenaires	
					2022	2023	2024	2025	2026				LT
Orientation 3. Déployer une stratégie ambitieuse de maîtrise foncière													
Soutenir la réhabilitation du parc de logement, l'installation de commerces et d'artisans et la création d'équipements en centre-ville	F1	Etude de portage foncier immobilier : Microfoncière	Banque des territoires	CA Sorgues du Comtat								Banque des territoires	Ville de Monteux CA Sorgues du Comtat
	F2	Poursuivre le partenariat avec l'EPF PACA	CA les Sorgues du Comtat, 3 PVD	CA Sorgues du Comtat									EPF PACA
	F3	Anticiper l'évolution des grands tènements libres	Ville de Monteux	Monteux						50 000 €			CA Sorgues du Comtat
	F4	Maîtriser l'évolution des sites industriels et d'artisanat	Ville de Monteux	Monteux						à définir en fonction des sites			CA Sorgues du Comtat / EPF PACA / SPL 84
	F5	Acquisition et réinvestissement de la friche industrielle de l'ancienne conserverie "Fontana"	Ville de Pernes-les-Fontaines	Pernes-les-Fontaines									
	F6	Acquisition immeuble pour création de logements et ateliers métiers d'Art	Ville de Pernes-les-Fontaines	Pernes-les-Fontaines						500 000 € / an		EPF PACA	EPF PACA / SOLIHA
	F7	Acquisition d'immeubles pour création de logements à l'étage et rez de chaussée artisanaux ou commerciaux	Ville de Sorgues	Sorgues						500 000 € / Opération		SEM de Sorgues	SEM de Sorgues

Axe	N° action	Nom action	MO	Localisation	Calendrier prévisionnel					Budget prévisionnel	Partenaires financiers pressentis	Autres Partenaires	
					2023	2024	2025	2026	LT				
Orientation 5. Cultiver sa différence													
Valoriser le patrimoine	D1	Etudes patrimoniales	Ville de Sorgues Ville de Monteux	Sorgues Monteux						30 000 €		Ministère de la culture Banque des territoires CD 84	UDAP Banque des territoires CD 84
Se différencier dans une logique de marketing territorial	D2	Création d'un Tiers lieu culturel dans la traversée des arts de Monteux	Ville de Monteux	Monteux						1 281 000,00 €		Etat	Etat / Région Sud PACA / SPL Territoire 84 / Associations artistiques et culturelles de la commune / CA Sorgues du Comtat / Monteux Cœur de ville
	D3	Renforcer l'attractivité en déployant le positionnement "Monteux Terre de Jeux"	Ville de Monteux Assoaiton Monteux Cœur de Ville	Monteux						A préciser pour chaque aménagement			AURAV / Monteux Cœur de ville
	D4	Réinvestir le château Saint-Hubert avec une offre à très fort effet d'attractivité	Ville de Sorgues	Sorgues						A préciser			CA Les Sorgues du Comtat / DRAC / UDAP
Renforcer les actions d'animation du territoire	D5	Impliquer les habitants dans les projets : concertation	Chacune des Villes	3 PVD								Défini par action de concertation	CA Les Sorgues du Comtat / AURAV / Associations des commerçants / Autres associations



Axe	N° action	Nom action	MO	Localisation	2023 2024 2025 2026 LT				Budget prévisionnel		Partenaires financiers pressentis	Autres Partenaires	
									Investissement	Fonctionnement			
Orientation 4. Plus de proximité													
Renforcer l'offre de commerces et d'artisanat	P1	Elaboration d'une charte des terrasses	CA Les Sorgues du Comtat	3 PVD							30 jours homme	Association de commerçants / Service urbanisme des communes / UDAP	
	P2	Elaboration d'un Guide des devantures et façades commerciales	CA Les Sorgues du Comtat	3 PVD					6 000,00 €		6 jours homme	CAUE 84 / UDAP / Union locale des commerçants / Service communaux	
	P3	Soutien au commerce local et acquisition de friches commerciales	Ville de Monteux	Monteux					800 000,00 €			Etat/Banque des territoires Région Sud PACA	Etat/Banque des territoires Région Sud PACA/Monteux cœur de ville/ SPL 84
	P4	Renforcer l'offre de restauration avec terrasses	Ville de Monteux	Monteux									Monteux Cœur de ville / Association des commerçants / UDAP / CA Sorgues du Comtat
	P5	Poursuite de la politique de maîtrise des cellules commerciales et artisanales	Ville de Sorgues	Sorgues					à définir pour chaque projet			SEM de Sorgues	Association des commerçants / CAP Sorgues / UDAP / CA Sorgues du Comtat
	P6	Mobiliser la Halle pour des usages commerciaux	Ville de Sorgues	Sorgues					à définir				CCI Vaucluse / CAP Sorgues / Association commerçants
	P7	Développement d'activités de cyclotourisme	Ville de Pernes-les-Fontaines	Pernes-les-Fontaines									CA Sorgues du Comtat
Renforcer l'offre de services et d'équipements	P8	Déploiement de la maison France Service de Sorgues	CA Les Sorgues du Comtat ?	3 PVD					à définir			Etat/CAF	Etat/CAF / Pole emploi
	P9	Création d'un équipement polyvalent Maison Zerberger	Ville de Monteux	Monteux					800 000,00 €			Europe (FEDER) / CAF	CAF / DRAC
	P10	Construction et rénovation d'équipements sportifs à Monteux	Ville de Monteux	Monteux					618 000,00 €			CD 84 / CNDP / Région Sud PACA / Etat / ADEME	Etat / CD 84 / Région PACA / ADEME
	P11	Création/extension de l'espace santé	Ville de Sorgues	Sorgues								Etat/Banque des territoires	ARS / Région Sud PACA
	P12	Création d'une structure petite enfance à Pernes les Fontaines	Ville de Pernes-les-Fontaines	Pernes-les-Fontaines					3 415 000,00 €			CAF/Etat/Département	CAF SPL Territoire 84
	P13	Création développement d'un Tiers Lieux numérique	Ville de Sorgues	Sorgues								Etat	CA Sorgues du Comtat Ville de Sorgues SNCF / Région Sud PACA
	P14	Réaménagement d'une maison de village en "Maison médicale" avec jardin attenant	Ville de Pernes-les-Fontaines	Pernes-les-Fontaines					350 000,00 €			Etat	à identifier
P15	Accompagner le développement de la Manufacture Pernoise (Bricothèque FabLab)	Bricothèque FabLab	Pernes-les-Fontaines								Etat Région Sud PACA	Etat / Région PACA / Bricothèque FabLab / CA Sorgues du Comtat	
Renforcer la présence et la qualité des espaces publics	P16	Aménagement du quartier de la Lône autour d'un vaste parc public	CA Les Sorgues du Comtat Monteux	Monteux					5 377 928,00 €			EPF/ Etat	Etat/ EPF PACA/SPL Territoire 84 / UDAP
	P17	Créer un plateau multi usages pour accueillir des événements et du stationnement	Ville de Monteux	Monteux									
	P18	Traversée des Arts phase 2, revitalisation du centre ancien	CA Les Sorgues du Comtat SPL 84	Monteux					723 796,00 €			Banque des Territoires	Monteux / SPL 84 / Monteux cœur de ville / CCI Vaucluse / Banque des Territoires / ADEME / EPF / ABF/ CA Sorgues du Comtat
	P19	Lancer une réflexion sur le devenir de la Place Charles de Gaulle	CA Les Sorgues du Comtat Ville de Sorgues	Sorgues					35 000,00 €				Ville de Sorgues / AURAV / UDAP Vaucluse / CAP Sorgues / AERMC
	P20	Vers une requalification des espaces publics de la rue des Remparts	CA Les Sorgues du Comtat	Sorgues								Banque des territoires	CA Sorgues du Comtat / Ville de Sorgues / UDAP / CAP Sorgues
	P21	Etude de propreté urbaine	CA Les Sorgues du Comtat	3 PVD					35 000,00 €			Banque des Territoires / CD 84	AURAV
	P22	Vidéoprotection Sorgues	Ville de Sorgues	Sorgues					235 000,00 €			Etat (FIPD)	Préfecture de police Etat
	P23	Aménagement de la Place du Portail Neuf et Aristide Briand à Pernes-les-Fontaines	CA Les Sorgues du Comtat	Pernes-les-Fontaines					700 000,00 €			Région Sud PACA	Ville de Pernes-les-Fontaines / UDAP / AERMC / CD 84 / AURAV / CAUE 84
P24	Aménagement et végétalisation de la place de l'Eglise Notre-Dame de Nazareth à Pernes-les-Fontaines	CA Les Sorgues du Comtat	Pernes-les-Fontaines					829 312,00 €			Etat/Europe	Ville de Pernes-les-Fontaines; UDAP Vaucluse / AERMC	
Transition alimentaire	P25	Création et développement d'un tiers-lieu nourricier : Grange des Roues	Provence numérique	Sorgues								Etat	ANCT CA Sorgues du Comtat Ville de Sorgues
	P26	Développer les circuits courts et limiter le gaspillage dans les cantines											
	P26	Création d'une AMAP		Pernes-les-Fontaines									

4.3. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le CEREMA, l'ADEME...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, Département de Vaucluse, le CAUE84, l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse ... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourront notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

- **L'ETAT**

La DDT 84 au titre de la délégation territoriale de l'ANCT (pour l'ingénierie et l'accompagnement de projets complexes des collectivités), et la délégation territoriale de l'ANAH (pour le montage et accompagnement de l'OPAH).

- **La Banque des Territoires**

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2021-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

- **L'AURAV**

L'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse, l'AURAV accompagne la Communauté d'Agglomération dans la définition et la mise en œuvre de ses projets et de ses politiques publiques. Dans le cadre du programme « PVD », l'Agence a été sollicitée dès la signature de la convention d'adhésion afin d'accompagner les Sorgues du Comtat dans la réalisation de schémas directeurs de revitalisation des centres-villes de Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues. En tant que partenaire privilégié des Sorgues du Comtat, l'AURAV sera amenée à poursuivre son accompagnement selon les besoins exprimés par les Sorgues du Comtat et les trois communes, pendant la durée du programme.



- **Le CAUE84**

Association d'intérêt public, le C.A.U.E. 84 a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Aux côtés des collectivités des Sorgues du Comtat, le CAUE apportera son expertise concernant les problématiques de revitalisation des centres-villes, à travers des actions de conseils, de formation, d'information et de sensibilisation.

- **L'EPF PACA**

L'EPF PACA accompagne les Sorgues du Comtat et les communes dans l'élaboration de leurs stratégies foncières, afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain. Ces stratégies, qui participent pleinement à la revitalisation des centres-bourgs, contribuent à la création d'une nouvelle offre de logements, en tenant compte des priorités définies dans le Programme Local de l'Habitat des Sorgues du Comtat et les politiques communautaires. Cet acteur majeur pour le territoire est déjà fortement sollicité et mobilisé par les trois communes, dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet (portage foncier, sollicitation sur du foncier bâti et non bâti stratégique...).

- **Architecte des Bâtiments de France & Architectes et Paysagistes Conseils de l'Etat**

L'architecte des Bâtiments de France accompagnera les communes en leur apportant des conseils et en veillant à la préservation des espaces protégés. En appui aux services déconcentrés de l'Etat, les architectes et paysagistes conseils pourront apporter aux trois communes des Sorgues du Comtat, pendant la durée de la convention ORT, leur expertise adaptée aux problématiques des territoires. Leurs missions et accompagnements seront définis en lien avec chacune des communes, autour des enjeux d'urbanisme durable, de mobilité, de paysage, d'habitat, de patrimoine et de transition énergétique et climatique.

- **Département de Vaucluse**

Le Département de Vaucluse est un partenaire des territoires PVD en Vaucluse, au titre de sa compétence en matière de solidarité territoriale. Le Département pourra apporter un soutien financier aux projets d'aménagement destinés au renforcement des polarités et la dynamisation des centres bourgs portés par les collectivités PVD. Le nouveau Contrat Vaucluse Ambition pour la période 2023-2025 à destination des communes, et les dispositifs sectoriels du Département pourront être mobilisés, sous réserves d'éligibilité, pour les opérations d'investissement identifiées dans le programme d'action de l'ORT.

Le Département favorisera les projets inscrits dans une démarche de transition écologique et énergétique.

Par ailleurs le Département poursuit son soutien dédié à l'ingénierie pour les PVD via les financements délégués par la Banque des Territoires et sur ses fonds propres. En phase opérationnelle, le Département pourra également être sollicité, notamment à travers sa plateforme Vaucluse Ingénierie, à toute étape des projets, afin d'apporter une expertise et appui méthodologique multi-thématiques.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.



6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de ces communes et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par Les Sorgues du Comtat et les communes, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat et les communes de Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

La communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat et les communes de Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont elles sont maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'ANAH peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut



- être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le CEREMA peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
 - L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence Française de Développement (AFD), etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de pilotage. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier à la Préfète de département ainsi qu'à la direction du programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Le modèle de maquette financière figure en annexe 4.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

La Communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat est chargée de la mise en place de la Gouvernance du Programme pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat.

La gouvernance du programme Petites Villes de Demain est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par la Préfète du département, ou son représentant, et par le Président de la CA Les Sorgues du Comtat ou son représentant. Il est composé :

- des Maires des différentes communes ou leurs représentants ;
- la préfète, en tant que déléguée territoriale de l'ANCT, ou son représentant
- le directeur départemental des territoires, en tant que délégué territorial adjoint de l'ANCT, ou son représentant ;
- du directeur général des services de la communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat ;
- du directeur général des services de chacune des communes ou leurs représentants ;
- du chef de projet de la communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat du programme Petites Villes de Demain.



Sont systématiquement invités au comité de pilotage les représentants de l'exécutif des partenaires financiers et techniques : des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'ANAH, du CEREMA, de l'ADEME, de l'agence de l'eau, du Département 84, de la Région Sud, du CAUE84, de l'Agence d'Urbanisme (AURAV), de l'EPF PACA, de la CCI84, de la CMA84, de la SPL84, de la SEM de Sorgues, les bailleurs sociaux.

La Préfète et le Président de la CA Les Sorgues du Comtat pourront également associer tout autre service, établissement ou partenaires financiers susceptibles d'apporter leur contribution au pilotage du programme PVD.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.



Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les indicateurs seront précisés et retravaillés dès la mise en œuvre de la convention-cadre.

Orientation stratégique	Objectif	Indicateur
O1. Accélérer la transition écologique	Renaturer nos centres-villes pour qu'ils restent « vivables »	Nb d'arbres plantés par commune (valeur nette) Part de la surface végétalisée dans les espaces urbanisés Indicateur de suivi des îlots des chaleur urbain (méthodologie à définir)
O1. Accélérer la transition écologique	S'engager dans la sobriété énergétique	Précarité énergétique des ménages GWh d'ENR produit par énergie GWh d'énergie consommée sur le territoire Consommation énergétique des communes et de la CASC Taux d'équipement LED de l'éclairage public
O1. Accélérer la transition écologique	Repenser les mobilités en faveur des modes doux	Part modal de la voiture individuelle dans les déplacements domicile/travail Km de voies vélo sécurisées Nb d'équipements de stationnements vélos installés
O2. Réhabiliter l'habitat et renouveler l'offre	Résorber l'habitat indigne et insalubre	Nb de logements indignes et insalubres Nb de logements rénovés
O2. Réhabiliter l'habitat et renouveler l'offre	Développer l'offre de logements conventionnés	Nb de logements sociaux Part du logement social dans le parc de résidences principales
O2. Réhabiliter l'habitat et renouveler l'offre	Proposer une nouvelle offre : construction / mobilisation vacance	Nb de logements vacants en centre-ville Nb de logements créés
O3. Déployer une stratégie ambitieuse de maîtrise foncière	Soutenir la réhabilitation du parc de logement	Bilan des acquisitions réalisées
O3. Déployer une stratégie ambitieuse de maîtrise foncière	Soutenir l'installation de commerces et d'artisans	Nombre d'emploi Nb de créations d'entreprises
O3. Déployer une stratégie ambitieuse de maîtrise foncière	Equipements publics	Nb d'équipements installés
O4.Plus de proximité	Renforcer l'offre de commerces et d'artisanat	Evolution du Nb de petits commerces Nb de commerces / d'artisans
O4.Plus de proximité	Renforcer l'offre de services et d'équipements	Nb d'équipements culturels pour 1000 hab Nb d'équipements sportifs pour 1000 hab Nb d'équipements de la gamme de services aux particuliers pour 1000 hab Nb d'équipements de santé pour 1000 hab Densité de médecins généralistes pour 10 000 hab Nb d'équipements de commerces pour 1000 hab Nb d'équipements petite enfance Temps d'accès médian routier au principaux services de la vie courante Nb de structures existante proposant des services d'accompagnement à l'usage du numérique
O4.Plus de proximité	Renforcer la présence et la qualité des espaces publics	Montants engagés dans la requalification d'espaces publics Nb de dispositifs "circuits courts"
O4.Plus de proximité	Transition alimentaire	Tonnage gaspillage alimentaire évité des cantines Indicateur accès à l'offre alimentaire (observatoire des solidarités du conseil Départemental de Vaucluse)
O5.Cultiver sa différence	Valoriser le patrimoine	Nb d'études engagées pour le patrimoine
O5.Cultiver sa différence	Se différencier dans une logique de marketing territorial	Fréquentation des centres-villes (flux) Nb de visiteurs extérieurs aux communes

Les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action.



Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en **Annexe 5**, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Les communes sont invitées à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » ;
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice



administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Nîmes à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction compétente.

Signé à xxxx le xxx



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Le schéma directeur de revitalisation de chaque commune

Annexe 2 –Présentation des périmètres des secteurs d'intervention de l'ORT

Annexe 3 – Modèle de fiches actions

Annexe 4 – Modèle maquette financière annuelle

Annexe 5 – Logos des parties prenantes





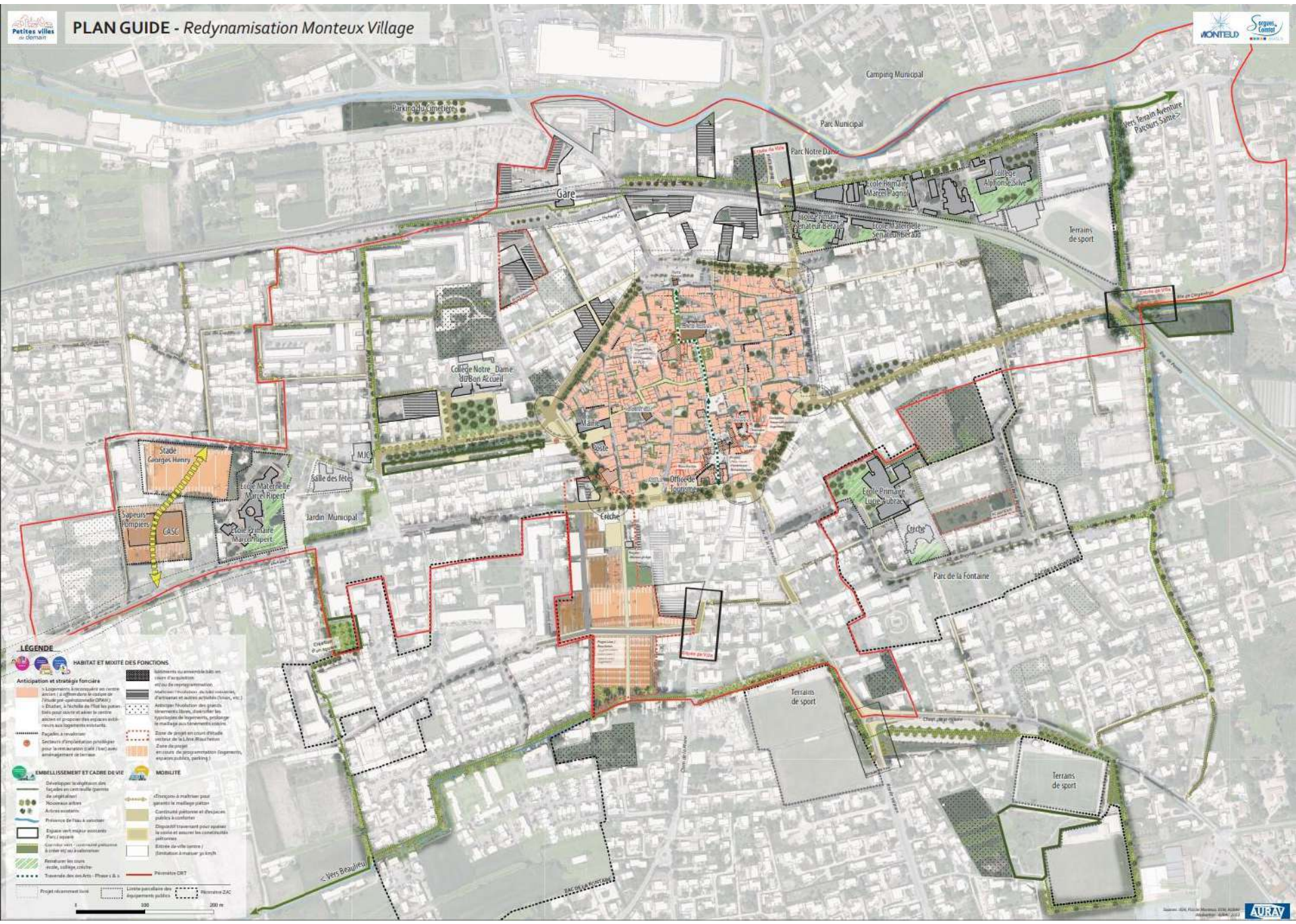
agence nationale
de la cohésion
des territoires



Annexe 1

Les schémas directeurs communaux et localisation des actions

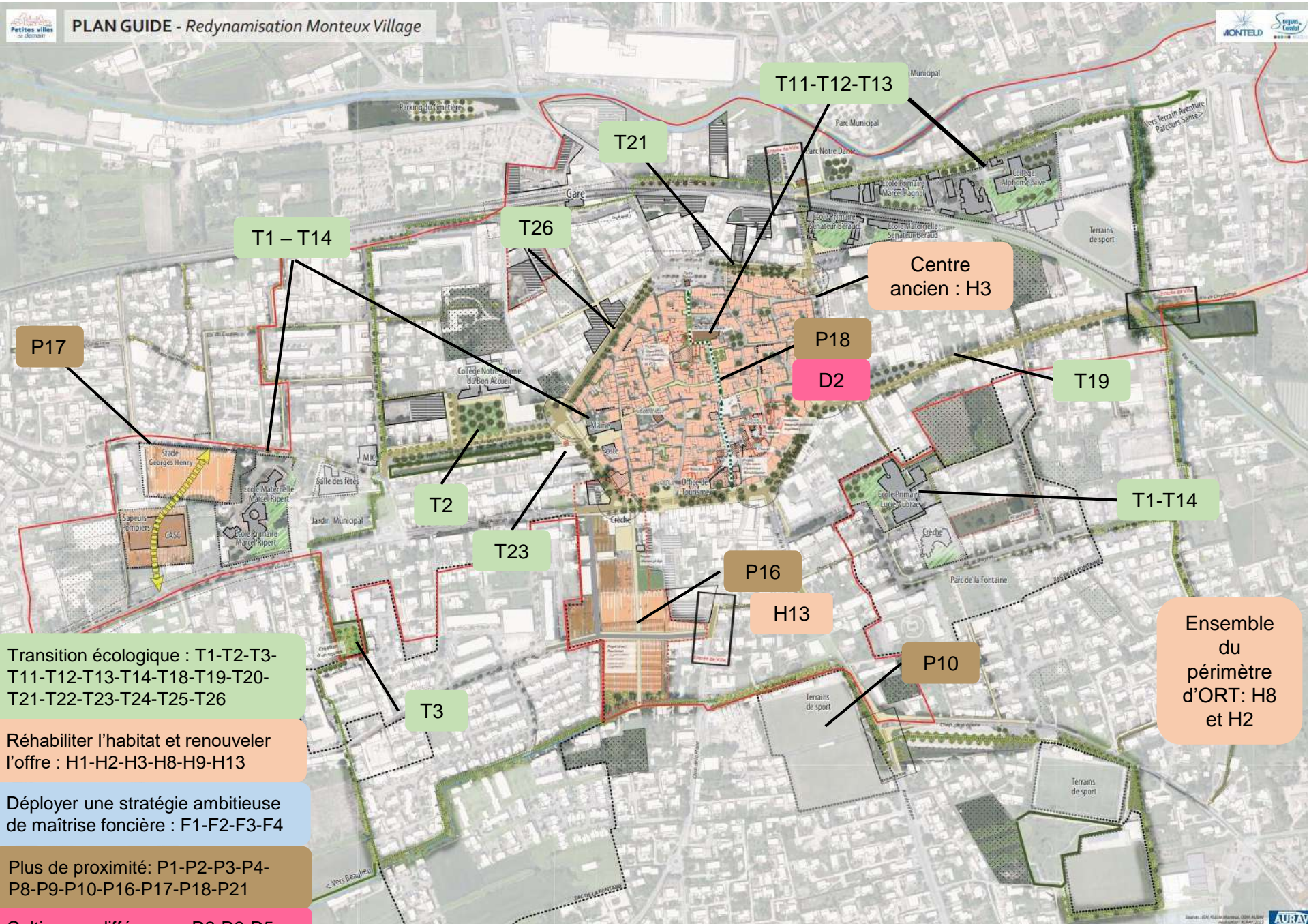




LÉGENDE

- Anticipation et stratégie foncière**
 - À long terme : développement en centre ancien / à moyen terme : le cadre de l'habitat (habitat individuel, collectif, etc.)
 - Études, la fiche de plan les points clés pour orienter et lancer le projet et proposer des espaces réservés aux logements existants.
 - Étapes à réaliser
 - Secteurs d'intervention prioritaires pour la réhabilitation (ZAD) ou aménagement de terrain
- EMBALLISSEMENT ET CADRE DE VIE**
 - Développer l'habitat des façades en continuité (garage de végétation)
 - Nouveaux arbres
 - Arbres existants
 - Présence de Toit à vertifier
 - Équipement en mobilier extérieur (Parc / square)
 - Corridor vert / corridor piétonnier à créer et à développer
 - Restaurer les cours écoles, collèges, crèche
 - Traverse des axes Phase 1 & 2
 - Projet d'aménagement local
 - Centre-ville des équipements publics
 - Microzone ZAC

- HABITAT ET MIXITÉ DES FONCTIONS**
 - Logements ou annexes liés en raison d'ancienneté
 - Logements réhabilités, anciens ou de réhabilitation, d'origine et autres activités (boutique, etc.)
 - Anticiper l'évolution des besoins de services (bars, commerces, typologies de logements, préserver le maillage aux différents usages)
 - Zone de projet en cours d'étude (secteur de la Ville Blanche)
 - Zone de projet en cours de programmation (logements, équipements publics, parking)
- MOBILITÉ**
 - Stratégies à mettre en place pour garantir le maillage piéton
 - Caractéristiques piétonnes et espaces publics à améliorer
 - Dispositif transport pour améliorer la voirie et assurer les continuités piétonnes
 - Entrée de ville (secteur) (Stratégie à mettre en œuvre)
 - Présence CRT



T1 – T14

P17

Transition écologique : T1-T2-T3-T11-T12-T13-T14-T18-T19-T20-T21-T22-T23-T24-T25-T26

Réhabiliter l'habitat et renouveler l'offre : H1-H2-H3-H8-H9-H13

Déployer une stratégie ambitieuse de maîtrise foncière : F1-F2-F3-F4

Plus de proximité : P1-P2-P3-P4-P8-P9-P10-P16-P17-P18-P21

Cultiver sa différence : D2-D3-D5

Centre ancien : H3

Ensemble du périmètre d'ORT : H8 et H2

Actions à mettre en oeuvre en priorité pour un effet levier dans le cadre de la revitalisation du centre-ville

LÉGENDE

CADRE DE VIE

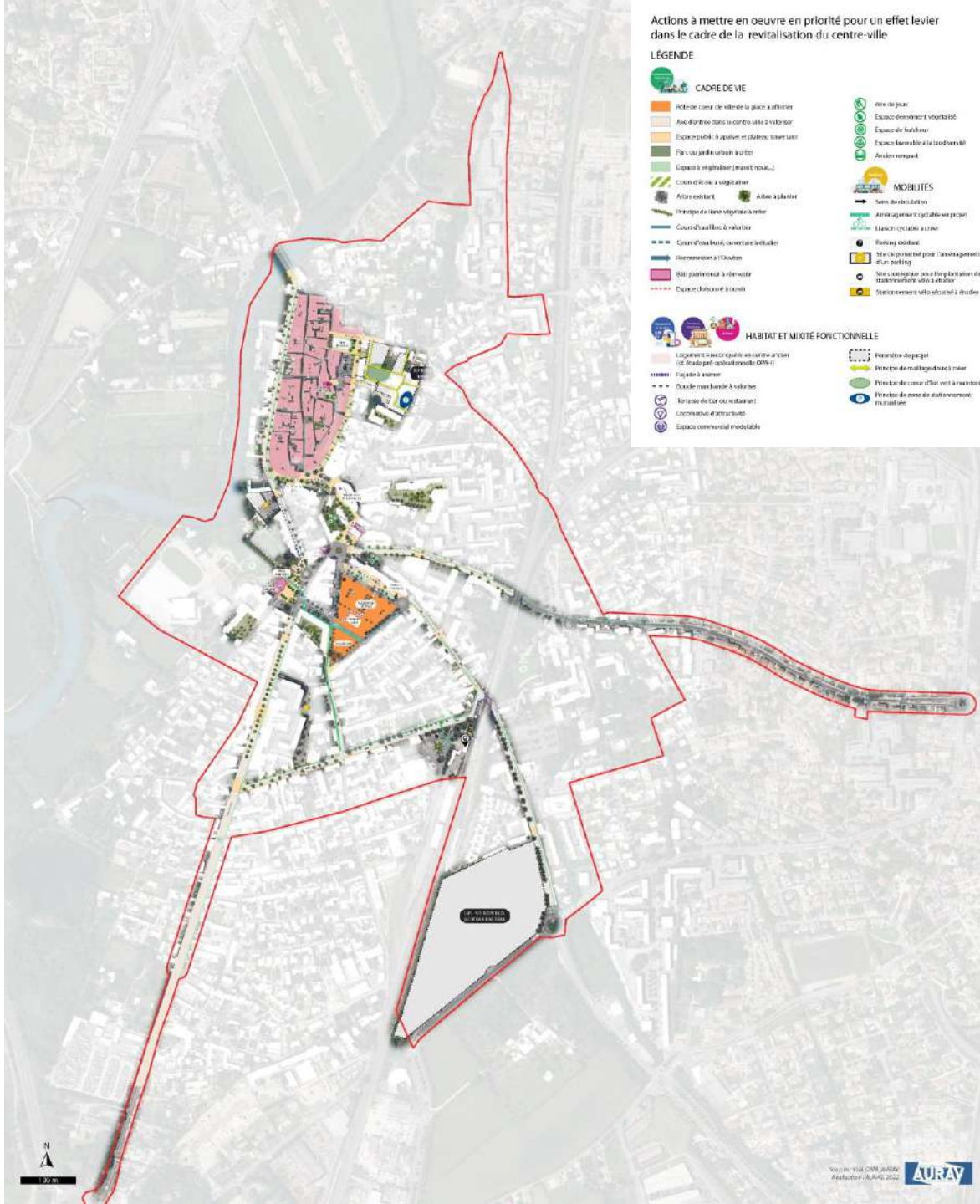
- Reflexe climat ville de la place à l'édifice
- Axe d'orientation du centre-ville à valoriser
- Espace public à apaiser et à mieux vivre
- Place ou pied d'urbanisme à créer
- Espace à végétaliser (nouveau...)
- Cours d'eau à végétaliser
- Arbres existants
- Arbres à planter
- Intégration d'espaces végétalisés à venir
- Cours d'eau à restaurer
- Cours d'eau à créer
- Cours d'eau à restaurer
- Reconversion à l'habitat
- Site patrimonial à réhabiliter
- Espace closé à ouvrir

MOBILITES

- Sens de circulation
- Aménagement cyclable en projet
- Tronçon cyclable à créer
- Parking existant
- Site de parking pour l'installation de stationnement vélo à domicile
- Site d'installation pour l'implémentation de stationnement vélo à domicile
- Stationnement vélo sécurisé à créer

HABITAT ET MIXITE FONCTIONNELLE

- Logement à accès équité en construction (cf. stratégie opérationnelle OMI II)
- Logement à venir
- Quartier mixte à valoriser
- Barrière de bar ou restaurant
- Localisation d'activités
- Espace commercial mixte
- Projet de logement
- Principe de mixité d'usage à créer
- Principe de zone d'habitat mixte à restaurer
- Principe de zone de stationnement mixte



Actions à mettre en oeuvre en priorité pour un effet levier dans le cadre de la revitalisation du centre-ville

LÉGENDE

CADRE DE VIE

- Réflexion d'un lieu de ville de la place à l'édifice
- Avoir d'impact dans le centre-ville à valoriser
- Espaces publics à apaiser et à mieux vivre
- Plus ou moins urbain à créer
- Espaces à végétaliser (nouveau...)
- Couloirs de végétation
- Arbre existant
- Arbre à planter
- Intégration de zones végétalisées à venir
- Couloirs d'habitat à réhabiliter
- Couloirs d'habitat à réhabiliter
- Réhabiliter l'habitat existant à l'habitat
- SBI planifié à réhabiliter
- Espaces de proximité à créer

- Aire de jeux
- Espace de stationnement végétalisé
- Espace de stationnement
- Espace favorisant la mobilité
- Aire de stationnement

MOBILITES

- Sens de circulation
- Aménagement cyclable en projet
- Station cyclable à créer
- Parking existant
- Aire de stationnement pour l'installation de stationnement vélo à domicile
- Aire de stationnement pour l'installation de stationnement vélo à domicile
- Stationnement vélo sécurisé à domicile

HABITAT ET MIXITE FONCTIONNELLE

- Logement à accès équivalent en confort ou en confort (à réhabiliter) opérationnelle (D1-F7)
- Logement à accès équivalent en confort ou en confort (à réhabiliter) opérationnelle (D1-F7)
- Logement à accès équivalent en confort ou en confort (à réhabiliter) opérationnelle (D1-F7)
- Qualité de vie à valoriser
- Services de base ou nouveaux
- Logements d'attraction
- Espace commercial mixité
- Mixité d'usage
- Principe de mixité d'usage à créer
- Principe de zone d'habitat mixte à réhabiliter
- Principe de zone de stationnement mixte à réhabiliter

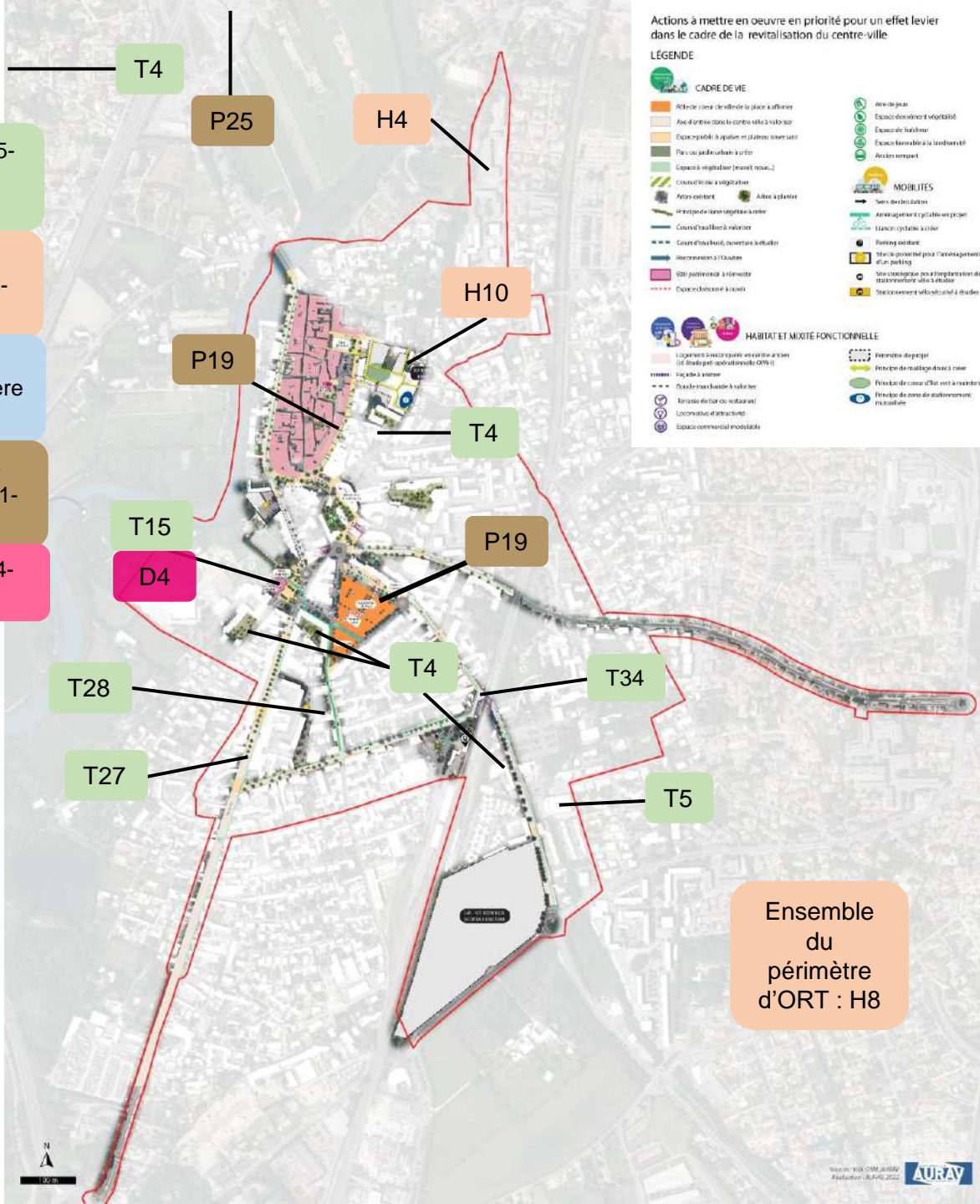
Transition écologique : T4-T5-T11-T12-T13-T15-T16-T18-T27-T28-T34

Réhabiliter l'habitat et renouveler l'offre : H1-H2-H4-H5-H6-H8-H10

Déployer une stratégie ambitieuse de maîtrise foncière : F1-F2-F7

Plus de proximité : P1-P2-P5-P6-P8-P11-P13-P19-P20-P21-P22-P25

Cultiver sa différence : D1-D4-D5



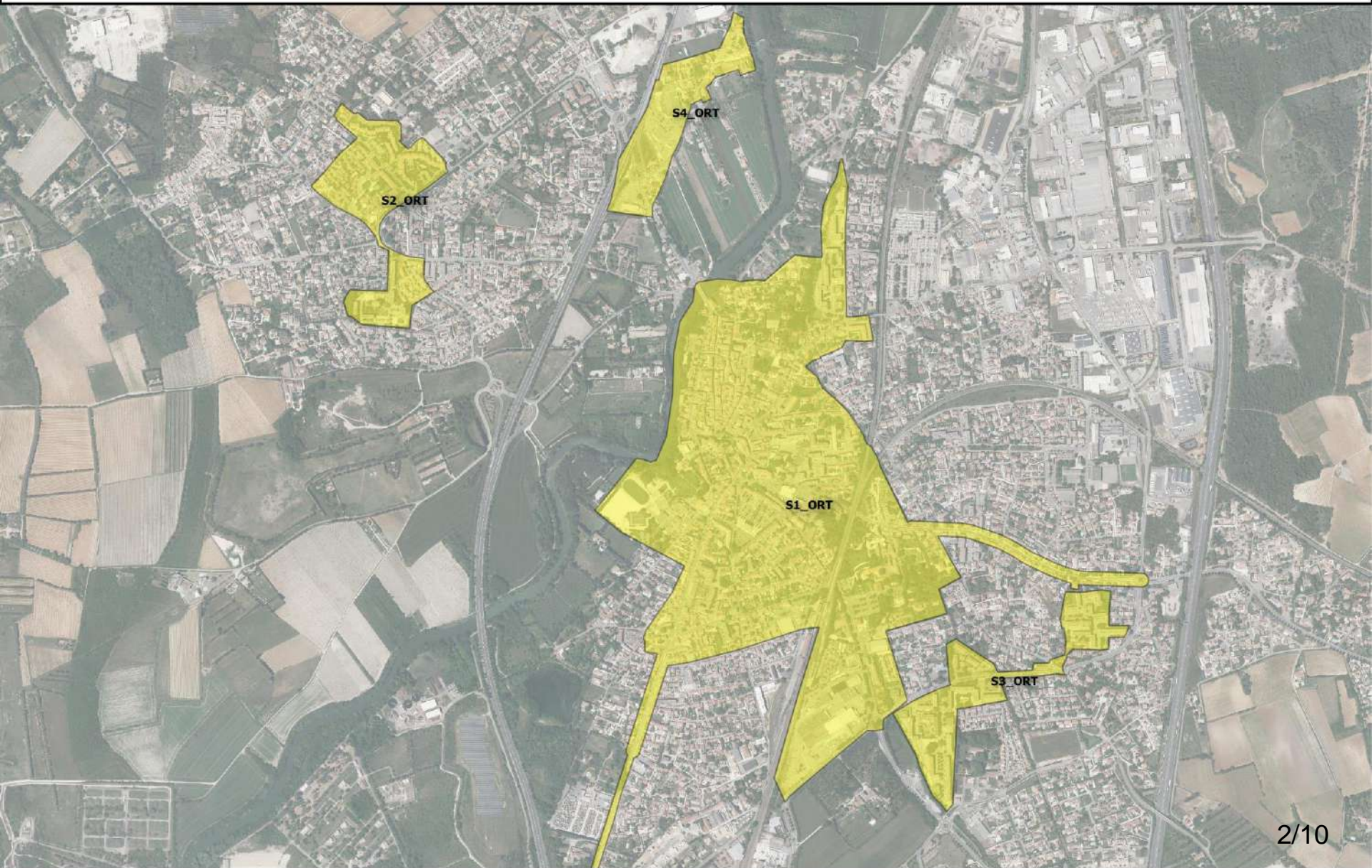
Ensemble du périmètre d'ORT : H8



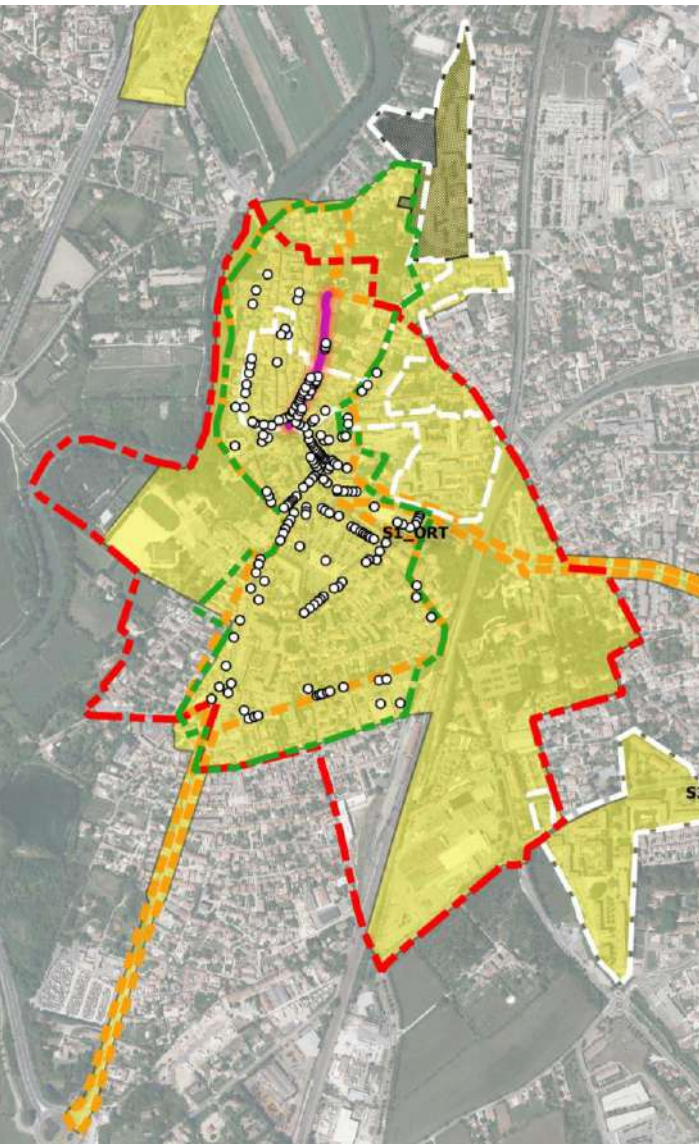
Annexe 2

Les secteurs d'intervention de l'opération de revitalisation de territoire (ORT)





Sorgues-Secteur d'intervention S1 : centre-ville



Légende

- Commerce_Sorgues_(étude_pivadis)
- perimetre_OPAH_93_95
- sauvegarde_artisanat_proximite
- perimetre_reflexion_redynamisation_centre_ville_AURAV
- QPV
- Droit_Preemption_Urbain_Renforce
- perimetre_subvention_facade

Principe de délimitation du secteur S1 qui correspond au centre ville élargi de la ville de Sorgues

1/ Intégration des périmètres des principaux dispositifs/outils déjà mis en place par la commune.

En matière de réhabilitation de l'habitat :

Périmètre de l'ancienne OPAH, périmètre de subvention façade, droit de préemption urbain renforcé

En matière de redynamisation du commerce : périmètre de préemption des fonds de commerces et d'artisanat

2/ Intégration du Nord du périmètre QPV, quartier des griffons, site sur lequel la commune a engagé de longue date une intervention pour résorber le logement indigne et insalubre sur ce secteur

3/ Intégration des secteurs d'intervention stratégiques pour la revitalisation du centre-ville et sur lesquels plusieurs actions sont inscrites :

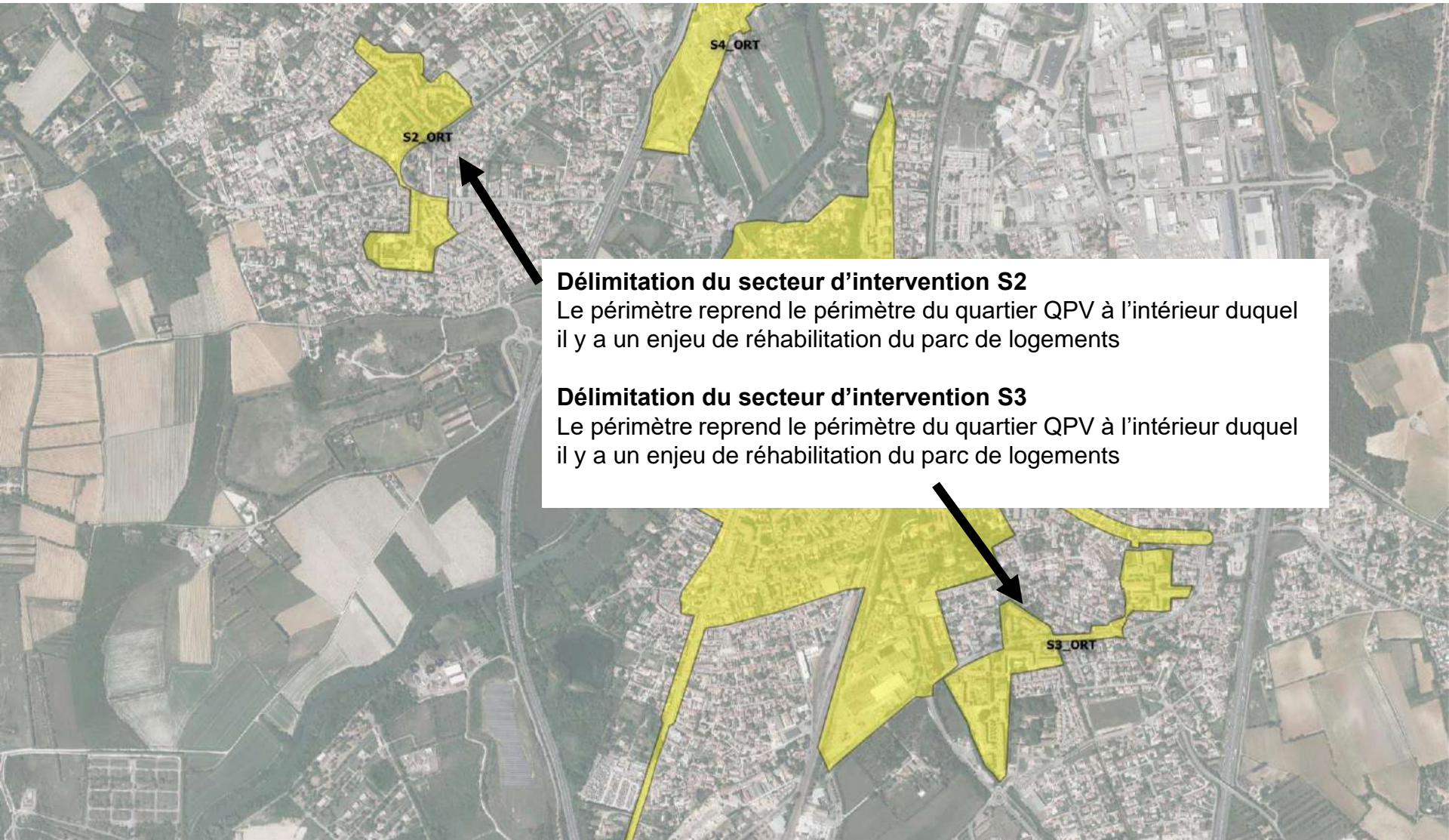
- Le pôle d'équipement Sud de la commune qui comprend entre autre : la gare, la salle des fêtes, la maison France Service, maison de santé...

- A l'Ouest le parc municipal à l'intérieur duquel passe le projet de voie des papes

- A l'Est l'entrée de Ville par la route d'Entraigues qui comprend le centre administratif
Au sud l'entrée de Ville par la route d'Avignon qui comprend le centre Culturel Camille Claudel

4/ Intégration d'un site de mutation stratégique pour le centre-ville à long terme dans un contexte de ZAN à l'horizon 2050 : le site de la CAPL

Sorgues-Secteur d'intervention S2 et S3 : quartiers QPV



Délimitation du secteur d'intervention S2

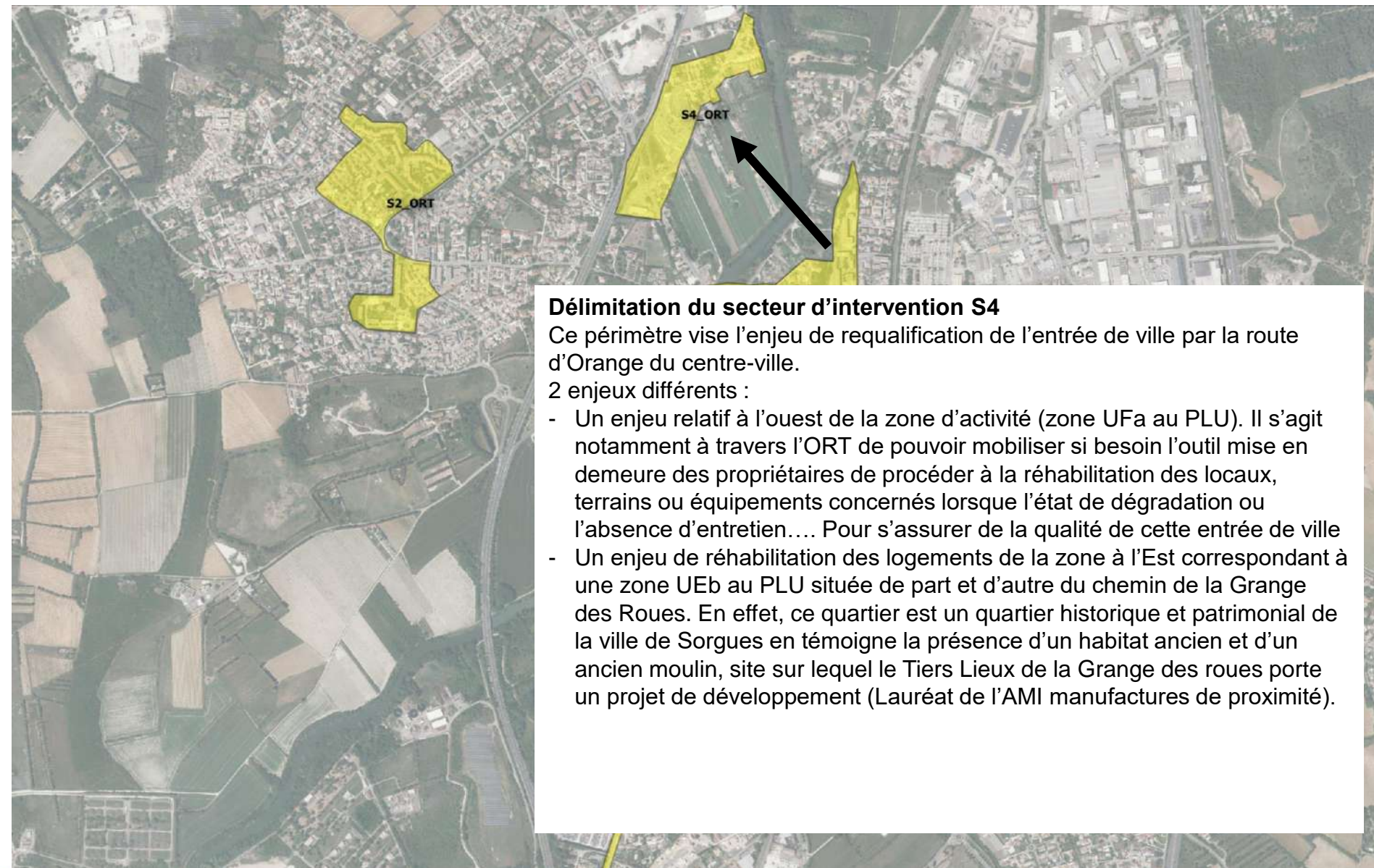
Le périmètre reprend le périmètre du quartier QPV à l'intérieur duquel il y a un enjeu de réhabilitation du parc de logements

Délimitation du secteur d'intervention S3

Le périmètre reprend le périmètre du quartier QPV à l'intérieur duquel il y a un enjeu de réhabilitation du parc de logements



Sorgues-Secteur d'intervention S4 : Entrée de Ville route d'Orange

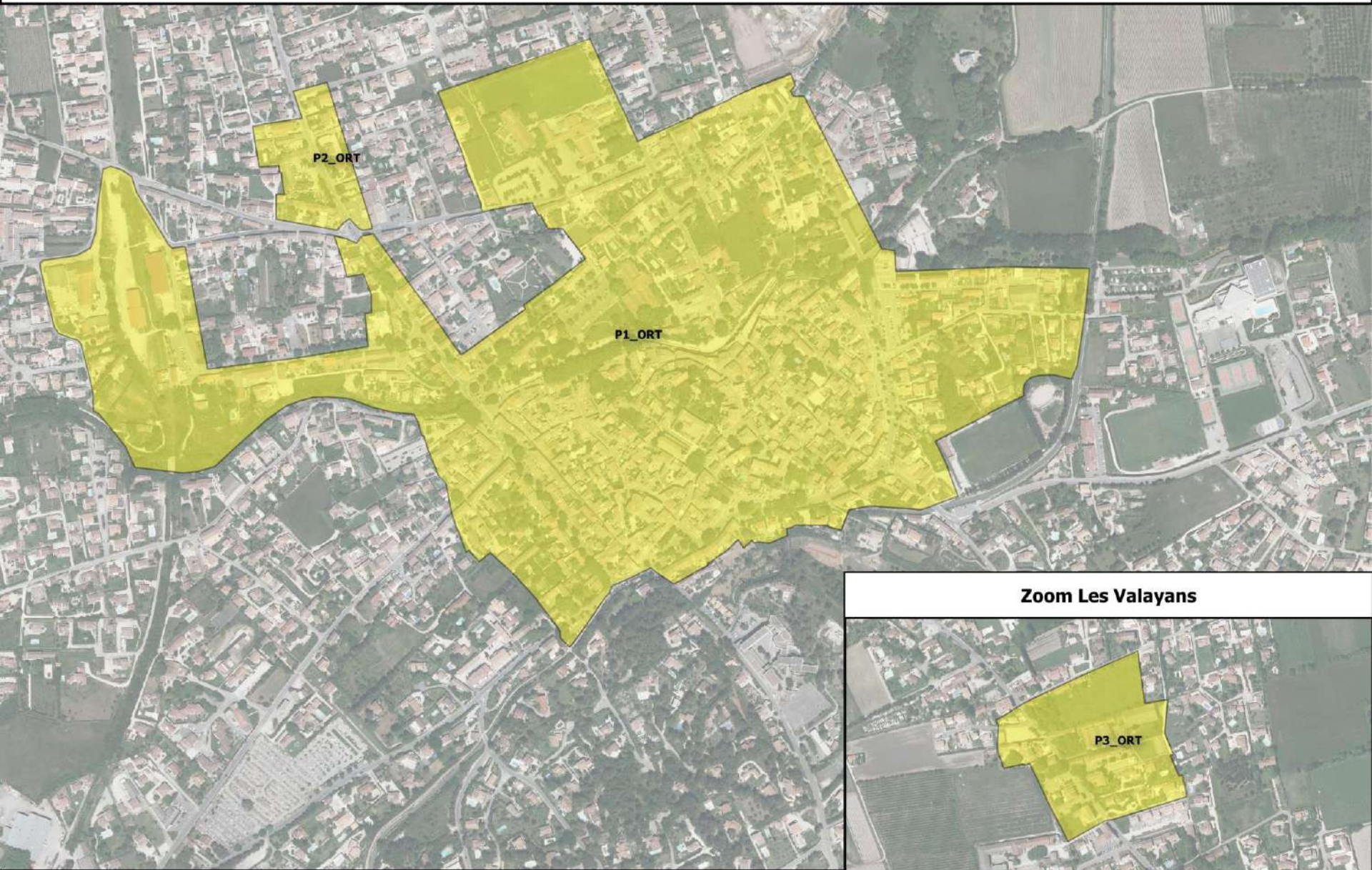


Délimitation du secteur d'intervention S4

Ce périmètre vise l'enjeu de requalification de l'entrée de ville par la route d'Orange du centre-ville.

2 enjeux différents :

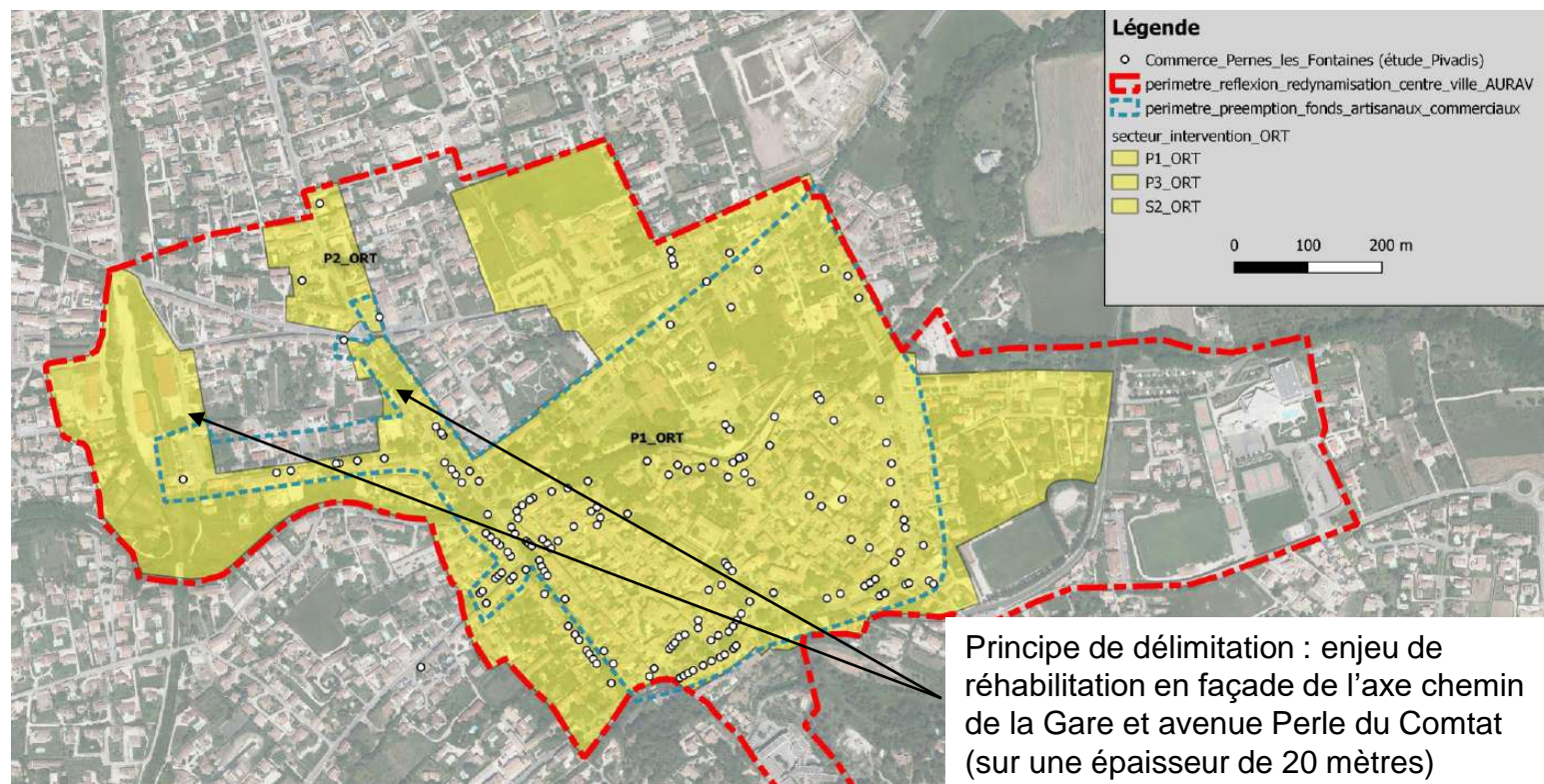
- Un enjeu relatif à l'ouest de la zone d'activité (zone UFa au PLU). Il s'agit notamment à travers l'ORT de pouvoir mobiliser si besoin l'outil mise en demeure des propriétaires de procéder à la réhabilitation des locaux, terrains ou équipements concernés lorsque l'état de dégradation ou l'absence d'entretien.... Pour s'assurer de la qualité de cette entrée de ville
- Un enjeu de réhabilitation des logements de la zone à l'Est correspondant à une zone UEb au PLU située de part et d'autre du chemin de la Grange des Roues. En effet, ce quartier est un quartier historique et patrimonial de la ville de Sorgues en témoigne la présence d'un habitat ancien et d'un ancien moulin, site sur lequel le Tiers Lieux de la Grange des roues porte un projet de développement (Lauréat de l'AMI manufactures de proximité).



Zoom Les Valayans

P3_ORT

Pernes-les-Fontaines-Secteur d'intervention P1 : centre-ville



Délimitation du secteur d'intervention S1 qui correspond au centre ville

1/ Intégration du périmètre de préemption des fonds de commerces et d'artisanat (sauf côté Nord de l'Avenue de la Gare du fait de l'absence de locaux commerciaux)

2/ Intégration des secteurs d'intervention stratégiques pour la revitalisation du centre-ville et sur lesquels plusieurs actions sont inscrites :

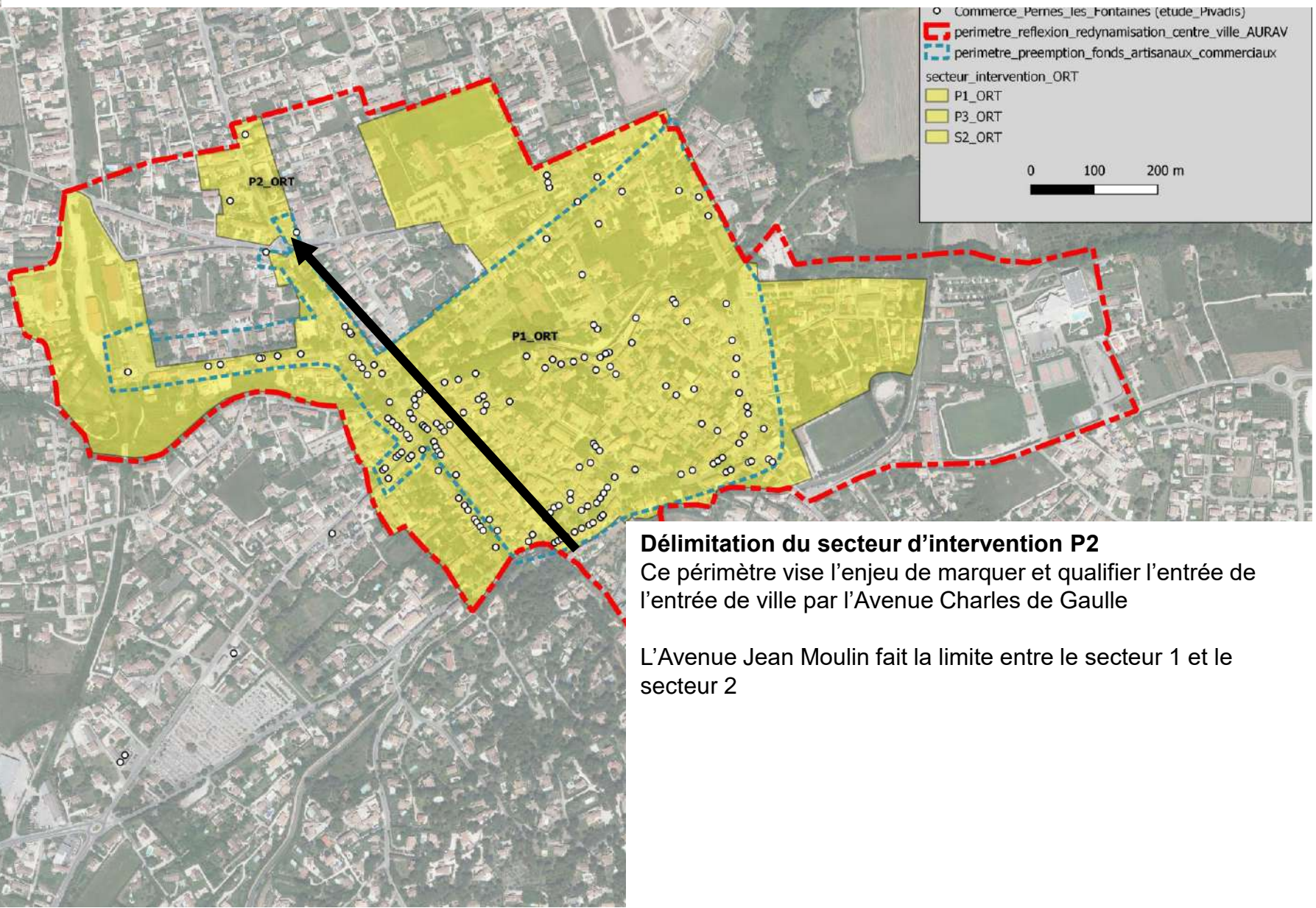
-Le pôle d'équipement Nord de la commune qui comprend des équipements sportifs et de petite enfance et sur lequel il y a un projet de pôle Petite enfance

-A l'Ouest le pôle de l'ancienne Gare traversé par la Via Venessia qui comprend notamment un potentiel de création et de réhabilitation de logements et un projet de création d'un véritable poumon vert

-A l'Est la limite est le canal de Carpentras. En effet, au-delà il s'agit principalement d'un pôle d'équipements avec quelques habitations individuelles. Ce secteur ne présente pas d'enjeux de revitalisation.

- Au Sud, le collège Charles Doche a été exclu du périmètre d'ORT puisque les outils mobilisables sont sans effet sur cet équipement. Enfin les secteurs d'habitat individuel sur lesquels il n'y a pas d'enjeu de revitalisation ont été exclus du périmètre.

Pernes-les-Fontaines-Secteur d'intervention P2 : Entrée de Ville



Délimitation du secteur d'intervention P2
Ce périmètre vise l'enjeu de marquer et qualifier l'entrée de la ville par l'Avenue Charles de Gaulle
L'Avenue Jean Moulin fait la limite entre le secteur 1 et le secteur 2



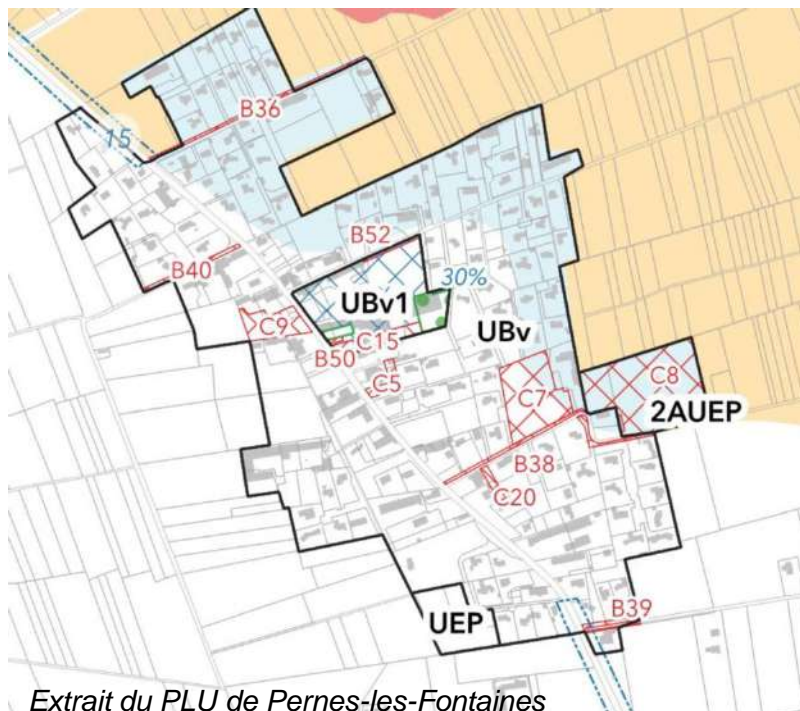
Pernes-les-Fontaines-Secteur d'intervention P3 : le cœur historique des Valayans



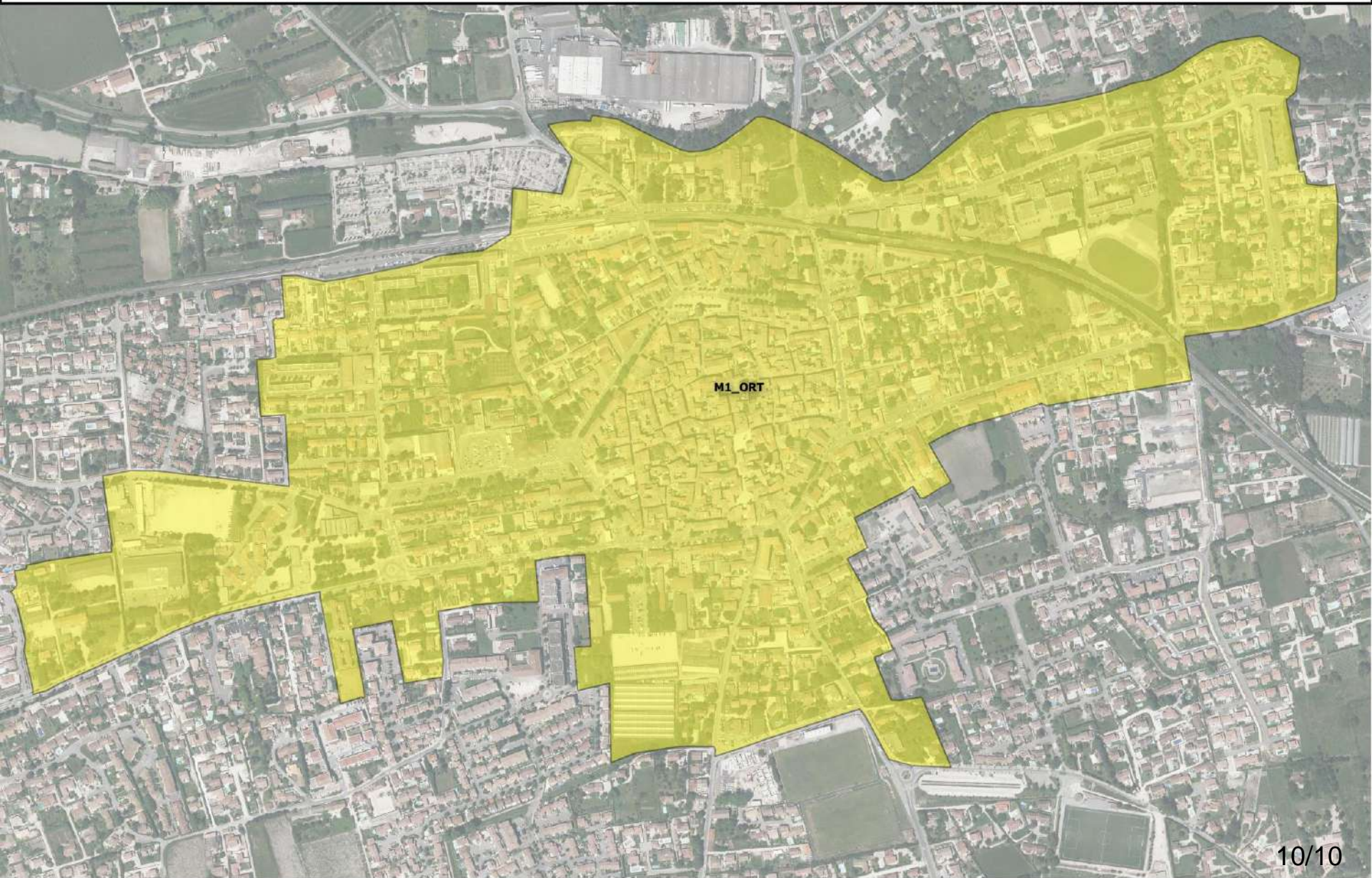
Principe de délimitation du secteur d'intervention P3

1/ Intégration du secteur UBv1 du PLU qui correspond à un site en friche (ancienne conserverie des Valayans) qui fait l'objet d'une convention d'intervention foncière avec l'EPF et sur lequel il y a une OAP au PLU.

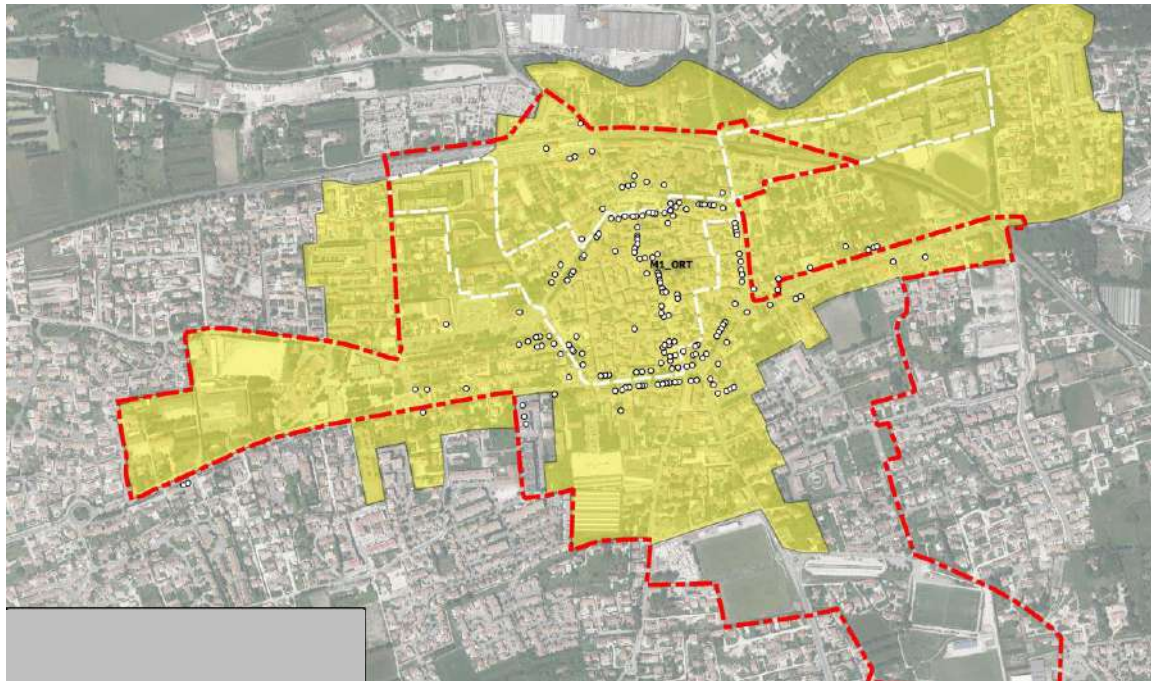
2/ Intégration du cœur du hameau qui présente des enjeux de revitalisation comprenant : l'église, l'école, une salle communale, quelques commerces et services (boulangerie, maison médicale, restauration notamment)



Extrait du PLU de Pernes-les-Fontaines



Monteux-Secteur d'intervention M1 : centre-ville élargi



Légende

- Commerce_Monteux (étude_Pivadis)
- ▭ perimetre_reflexion_redynamisation_centre_ville_AURAV
- ▭ QPV
- secteur_intervention_ORT
- M1_ORT

0 100 200 m

Principe de délimitation du secteur d'intervention

1/ Intégration des commerces de proximité

2/ A l'est, intégration de l'intégralité du périmètre QPV qui présente des enjeux de réhabilitation du parc de logements et du quartier d'habitat situé dans la continuité qui présente des enjeux de réhabilitation du parc de logements (logements collectifs boulevard Victor Hugo notamment)

3/ Intégration des secteurs d'interventions stratégiques pour la revitalisation du centre-ville et sur lesquels plusieurs actions sont inscrites.

4/ Intégration à l'Ouest de l'entrée de ville route d'Avignon qui présente un potentiel de mutation

5/ A l'Ouest intégration d'un quartier d'habitat qui présente des enjeux de réhabilitation du parc de logements (logements collectifs notamment au Sud du Lotissement des Cyprès)

Ont été exclus du secteur d'intervention d'ORT bien que dans le périmètre du centre-ville les quartiers d'habitat très récents (à l'est ZAC de la Fontaine notamment) et les équipements sportifs au sud puisque les outils mobilisables sont sans effet sur ces équipements.



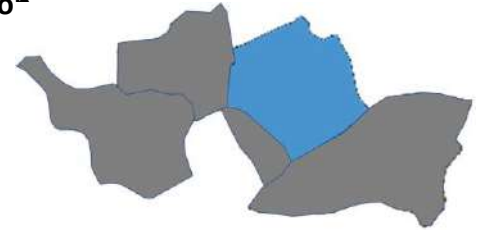
Maturité de l'action



FICHE ACTION N° Txx

Nom de l'action

Localisation



MAÎTRE D'OUVRAGE :

OBJECTIFS :

DESCRIPTION DE L'ACTION :

ETAPES :

Etape 1 :

Etape 2 :

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :

- XXXX
- XXXX

**LIEN AUTRES PROGRAMMES ET
CONTRATS TERRITORIALISÉS :**

CONSÉQUENCES SUR LA FONCTION DE CENTRALITÉ :



PARTENAIRES :

- XXXX
- XXXX



PLAN DE FINANCEMENT :



COÛT PRÉVISIONNEL :

Investissement :
Fonctionnement :

CALENDRIER :



XXXXX

**MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN
POUR**

**La Communauté d'agglomération Les Sorgues
du Comtat**

La commune de Monteux

La commune de Pernes-les-Fontaines

La commune de Sorgues

ANNEE XXX

Au titre de l'année budgétaire XXX, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)



Annexe 5- -Logos des parties prenantes

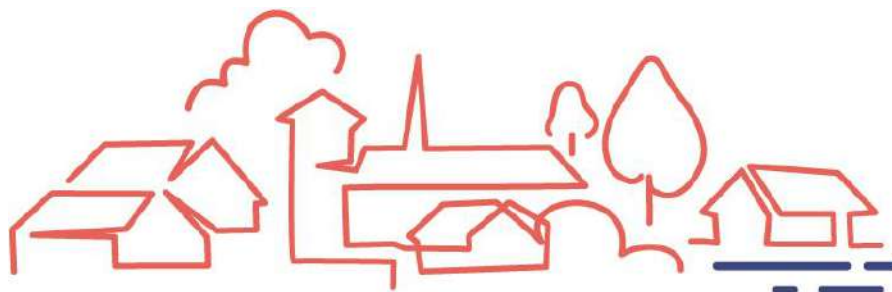


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Petites villes
de demain

LOGO

L'utilisation du logo est strictement réservée aux structures et projets qui ont reçu le soutien ou sont en partenariat avec le programme *Petites villes de demain*. Ce logo ne peut être utilisé seul. Il doit être utilisé avec celui de l'ANCT.



#e85957

R : 232 C : 2
V : 89 M : 77
B : 87 J : 59
N : 0



#184590

R : 24 C : 99
V : 69 M : 78
B : 144 J : 2
N : 0



COULEURS SECONDAIRES



#494d7a

R : 73 C : 81
V : 77 M : 71
B : 122 J : 27
N : 12



#e57d40

R : 229 C : 6
V : 125 M : 60
B : 64 J : 79
N : 0



#9cb94d

R : 156 C : 47
V : 185 M : 9
B : 77 J : 83
N : 0



Ville de
Sorgues



MONTEUX

